



**HAL**  
open science

## Chapitre IV - Histoire sociale (du VIIe au XVe siècle)

Elise Voguet

► **To cite this version:**

Elise Voguet. Chapitre IV - Histoire sociale (du VIIe au XVe siècle) : La mise en place d'une société islamique au Maghreb. Houari Touati. Histoire générale de l'Algérie, Zaytûn, 2014, 978-9931-9192-1-6. hal-03169706

**HAL Id: hal-03169706**

**<https://hal.science/hal-03169706>**

Submitted on 18 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre IV - Histoire sociale (du VII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle)

Élise VOGUET

### I La mise en place d'une société islamique au Maghreb

Les structures sociales du Maghreb central préislamique, comme celles de l'ensemble de ce qui devint le monde islamique d'ailleurs, n'ont pas été complètement bouleversées par l'arrivée des troupes arabo-musulmanes. Il faut tenter d'observer dans un premier temps la société telle qu'elle se composait à la fin de la période byzantine pour examiner ce que la conquête a ensuite introduit de changements et les évolutions qu'elle a entraînées.

#### 1) Les populations du Maghreb préislamique.

La question du peuplement du Maghreb au VII<sup>e</sup> siècle n'est bien sûr pas nouvelle mais elle a longtemps été traitée de manière distincte, d'un côté par les antiquisants travaillant sur l'Afrique byzantine à partir des sources gréco-latines – notamment le grec Procope de Césarée et le poète africain Corippe<sup>1</sup> –, de l'autre par les médiévistes étudiant les conquêtes à la lumière des textes arabes – récits des conquêtes et en premier lieu ceux d'Ibn 'Abd al-Ḥakam (m. 871)<sup>2</sup>, d'al-Balādhurī (m. 892)<sup>3</sup> et d'Ibn al-Raḡīq (m. vers 1027)<sup>4</sup>, ouvrages de géographie comme ceux d'al-Ya'qūbī (m. 897)<sup>5</sup>, d'al-Khurradādhbeh (m. 911)<sup>6</sup> ou d'al-Bakrī (m. 1094)<sup>7</sup>, chronographies plus tardives d'Ibn al-Athīr (m. 1233)<sup>8</sup> ou d'Ibn 'Idhārī (fin XIII<sup>e</sup> siècle)<sup>9</sup> –.

---

1 Procopius, *De Aedificiis* et Corippus, *Iohannidos seu de Bellis Libycis*.

2 Ibn 'Abd al-Ḥakam, *Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne*, texte arabe et traduction française par Albert Gateau, Alger, 1947.

3 Al-Balādhurī, *Kitāb futūḥ al-buldan*, éd. S. al-Munjid, Le Caire, 1956.

4 Al-Raḡīq, *Tā'riḫ Ifrīqiya wa l-Maghrib (Histoire de l'Ifrīqiya et du Maghreb)*, éd. Al-Munjī al-Ka'bī, Tunis, 1968.

5 Al-Ya'qūbī, *Kitāb al-buldan*, éd. J. de Goeje, Leyde, 1892. Trad. *Les pays*, G. Wiet, Le Caire, 1937.

6 Al-Khurradādhbeh, *Al-masālik wa l-mamālik*, éd. J. de Goeje, Leyde, 1889. Trad. *Description du Maghreb et de l'Europe au III<sup>e</sup> siècle/IX<sup>e</sup> siècle*, M. Hadj Sadok, Alger, 1949.

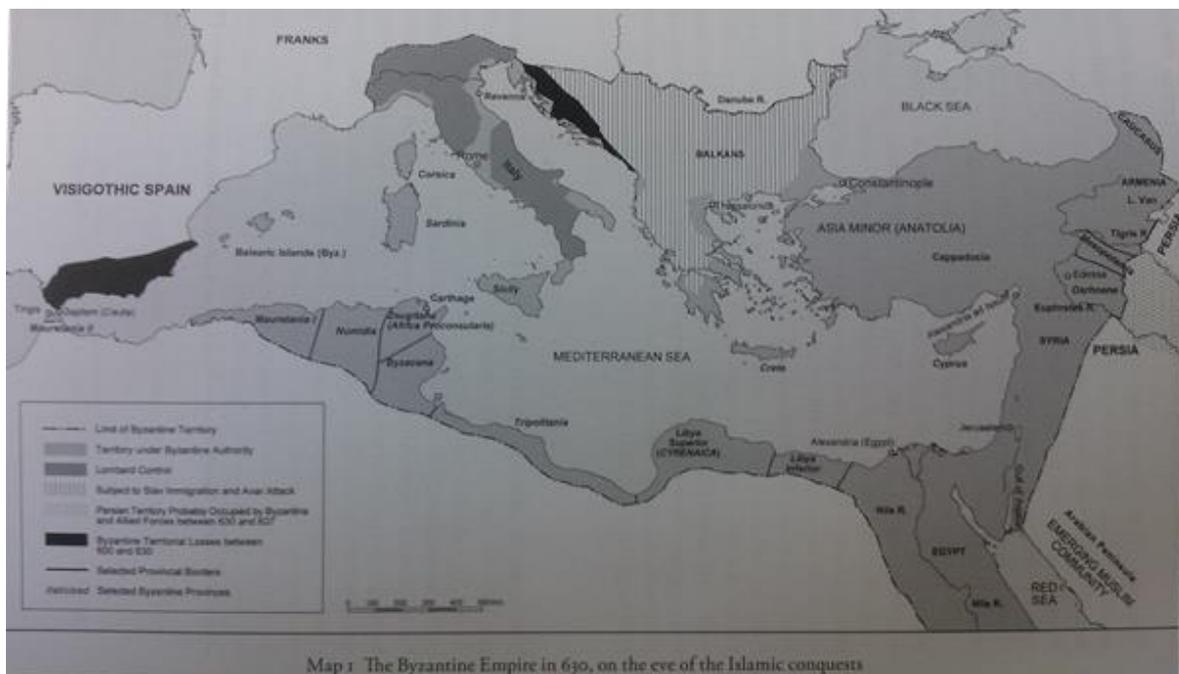
7 Al-Bakrī, *Al-Mughrib fī dhikr Ifrīqiya wa l-Maghrib, Description de l'Afrique septentrionale*, trad. De Slane, éd. revue et corrigée, Paris, 1965.

8 Ibn al-Athīr, *Al-Kāmil fī l-Tā'riḫ*, Le Caire, s.d.. Trad. partielle, *Annales du Maghreb et de l'Espagne*, E. Fagnan, Alger, 1901.

9 Ibn 'Idhārī, *Al-Bayān al-Mughrib fī akhbār al-Andalus wa l-Maghrib*, éd. J.S. Colin et E. Levi-Provençal, Leyde, 1948. Trad. *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, E. Fagnan, Alger, 1901-1904.

Yves Modéran, dépassant ce clivage universitaire, a confronté les deux types de sources et permis un nouvel éclairage sur cette période de transition<sup>10</sup>.

L'occupation byzantine de l'Afrique du Nord fut géographiquement limitée ; Khaled Belkhodja souligne ainsi qu'au début du VII<sup>e</sup> siècle « la Tripolitaine passe au diocèse d'Égypte, tandis que la Maurétanie Césarienne<sup>11</sup> n'existe pratiquement plus ; la Sitifienne ou Maurétanie Première [Maurétanie I sur la carte de Kaegi] semble se réduire à une étroite bande septentrionale s'étendant vers le sud jusqu'à la capitale Sitifis [actuelle Sétif] ; en revanche, les positions littorales de Tingitane, avec la place forte de Septem, forment avec les possessions byzantines d'Espagne et des Baléares, la Maurétanie Seconde ou Gaditane<sup>12</sup> [Maurétanie II sur la carte de Kaegi], qui verrouillait la route traditionnelle des invasions, empruntée notamment par les Vandales. Seules les trois provinces de Proconsulaire, Byzacène et Numidie<sup>13</sup> ont gardé leurs anciennes limites »<sup>14</sup>.



©Walter E. Kaegi, *Muslim Expansion and Byzantine collapse in North Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 5.

10 Parmi les études les plus récentes on peut mentionner : Yves Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine : IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle*, Rome, 2003 et, dans la même direction, la thèse de Mohamed Benabbès, *L'Afrique byzantine face à la conquête arabe : recherche sur le VII<sup>e</sup> siècle en Afrique du Nord*, Université de Paris X-Nanterre, 2004 ; voir aussi leurs articles respectifs dans *Identités et cultures dans l'Algérie antique*, Cl. Briand-Ponssart dir., Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2005 ; Y. Modéran, « Kusayla, l'Afrique et les Arabes », pp. 423 et suiv. A. Benabbès, « Les premiers raids arabes en Numidie byzantine », pp. 472 et suiv. Voir aussi M. Brett et E. Fentress, *The Berbers*, Malden, Blackwell, 1997, pp. 73 et suiv. et l'ouvrage d'E. Kaegi, *Muslim Expansion and Byzantine collapse in North Africa*, Cambridge, 2010.

11 Qui englobait une vaste bande côtière allant de Igilgili (Djидjel) à Syrorum (Lalla Maghnia).

12 « proche du détroit ».

13 Qui englobent la partie orientale de l'Afrique du Nord.

14 K. Belkhodja, « L'Afrique byzantine à la fin du VI<sup>e</sup> et au début du VII<sup>e</sup> siècle », *REMMM*, Numéro spécial. *Actes du II<sup>e</sup> Congrès International d'Études Nord-Africaines* (1970), pp. 55-65, p. 57.

En ce qui concerne le Maghreb central, la domination byzantine s'étendait donc à certains moments jusqu'aux environs de Sétif, englobant alors le massif de l'Aurès et les plaines du Zāb et occupant surtout nombre de positions côtières<sup>15</sup>. Cette occupation est visible notamment par la mise en place et l'entretien d'un immense réseau de fortifications, à la fois villes fortifiées comme Constantine, Timgad ou Lambèse et multiplication de citadelles comme celles de Baghay et de Tebessa, celles-ci n'étant pas toujours occupées de manière permanente<sup>16</sup>. Au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, les Byzantins n'occupaient vraisemblablement plus le Hodna mais gardaient des rapports étroits avec les populations du Zāb et de la Maurétanie Césarienne et on s'interroge encore sur la réalité du contrôle des byzantins de l'Aurès et des régions pré-sahariennes<sup>17</sup>.

- *Question de vocabulaire*

La première constatation importante que fait Yves Modéran à propos des populations en présence dans la région concerne le vocabulaire ethnographique : les *Afri* des sources de l'Antiquité deviennent les *Afāriq* des sources arabes, les *Romanī*, les *Rūm* et les *Mauri*, les *Barbar* « berbères »<sup>18</sup>. Si la permanence de trois grands groupes distincts de populations est perceptible, la réalité de l'identité, de la composition et des structures sociales de ces différents groupes semble beaucoup plus confuse.

Les *Afāriq* (*Afri* des sources gréco-latines) seraient les populations autochtones de l'est de l'Afrique, des africains latinisés et romanisés au contact des byzantins et par la suite leurs descendants. Ils constitueraient un groupe peu nombreux essentiellement composé des élites chrétiennes et citadines attachées au pouvoir byzantin. Soléna Cheny émet cependant l'hypothèse que leur position géographique dans l'ancienne province romaine d'*Africa* les définirait plus que leur appartenance à un groupe ethnique et souligne également qu'ils se distinguaient peut être aussi par leur langue héritée d'un parler carthaginois<sup>19</sup>.

Les *Rūm* (*Romanī*) seraient quant à eux les Byzantins et leurs descendants à proprement parler à moins qu'il ne s'agisse parfois que des représentants de Byzance en

---

15 *Histoire générale de la Tunisie*, tome 2 Le Moyen Âge, F. Dachraoui, H. Djaït, A. Dhoub, *et. al.* (éds.), Tunis, 1999, pp. 387-388.

16 D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa from Justinian to the Arab Conquest: An Account of the Military History and Archaeology of the African Provinces in the Sixth and Seventh Centuries*, Oxford, 1981, pp. 104-107.

17 A. Benabbès, « Les premiers raids arabes... », *op. cit.*, p. 461.

18 Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine*, *op. cit.*, p. 696.

19 Voir l'article à paraître de S. Chény, « "Les Berbères chez les Arabes". Étude sur la définition d'une catégorie ethnique », *Revue des Études Berbères*.

Afrique. Ils désigneraient les soldats et fonctionnaires grecs de l'empereur venus s'installer en Afrique au moment de la reconquête byzantine. Il semble cependant que dans les sources arabes le terme *Rūm* désigne aussi parfois des Berbères romanisés<sup>20</sup>.

Les Berbères (*Mauri* des romains) formaient le groupe quantitativement le plus important. Dans les sources antiques, les maures désignaient les populations indigènes demeurées plus ou moins étrangères à la romanisation, ne relevant pas de l'autorité byzantine et parlant des dialectes libyques. Ce sont ces *Mauri* qui apparaissent dans les textes arabes comme résistant aux musulmans, ils sont alors désignés par le vocable *Barbar*.

La complexité de ces groupes berbères a longtemps été envisagée par les historiens à la lumière de l'histoire des berbères d'Ibn Khaldūn et l'opposition fondamentale qu'il fait entre deux grands groupements de tribus distingués selon des généalogies complexes exposées en détail dans le *Kitāb al-'Ibar* :

- un premier groupe correspondant aux descendants des Barānis et rapidement identifié aux Ṣanhāja (mais englobant également Awrāba et Huwwāra), censé regrouper les populations sédentaires des montagnes.

- un second, correspondant aux descendants des Buṭr et identifié aux Zenatas, formé par les nomades des plaines.

Cette division, construite à la lumière des traités généalogiques, a même permis à certains historiens de dresser des cartes de la répartition des tribus grâce aux informations détaillées données par Ibn Khaldūn<sup>21</sup>. Le cadre théorique que propose ce dernier est cependant aujourd'hui largement remis en question. Dans *Les Maures et l'Afrique romaine*, Yves Modéran soulignait déjà « qu'entre au moins le milieu du VIII<sup>e</sup> et la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (...) le peuple berbère n'a jamais vécu son identité en termes d'appartenance aux Buṭr ou aux Branès. Seuls comptaient les apparentements tribaux autour de quelques grands noms, Lawāta, Huwwāra, Zenāta, Kutāma, Ṣanhāja »<sup>22</sup>. Il invite à considérer les traités généalogiques qui ont servi de base à Ibn Khaldūn comme des sources dont la valeur historique est plus que douteuse et à faire preuve d'une « extrême défiance face à la singularité absolue de pages d'Ibn Khaldūn sur le rôle des Buṭr et des Branès au moment de la conquête »<sup>23</sup>. Dans un récent article, il tente de faire une synthèse à la faveur d'une expérience d'application du concept d'ethnogenèse aux réalités africaines, et propose une remise en question convaincante

---

20 S. Chény, « "Les Berbères chez les Arabes" ... », *op. cit.*

21 Voir par exemple la carte des tribus de la région de Bougie dressée par D. Valérian, *Bougie port maghrébin, 1067-1510*, Rome, 2006, p. 147.

22 Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine*, *op. cit.*, p. 741.

23 Y. Modéran, « Kusayla, l'Afrique et les Arabes », *op. cit.*, p. 439.

des conclusions avancées jusque là<sup>24</sup>. Il met en doute l'existence des trois royaumes berbères (ou principautés) définis par Christian Courtois dans *Les Vandales de l'Afrique* : le royaume d'Altava dans l'Algérie occidentale, le royaume de l'Ouarsenis et le royaume du Hodna<sup>25</sup> ainsi que la reconstruction « moins fractionniste » de Gabriel Camps<sup>26</sup>. S'il reconnaît que l'existence de royaumes est incontestable (royaumes maures de Masuna, de Masties ou de Iaudas), il souligne que les *Mauri* des sources gréco-latines et les *Barbar* des récits arabes des conquêtes ne formaient pas une population homogène. Pour la Maurétanie, les composantes « maures » seraient ainsi d'origines diverses : par exemple pour la région soumise à la dynastie des « Djédars » sur les hauts plateaux d'Oranie (zone de Tiaret à la limite du Tell et des steppes<sup>27</sup>), il avance l'hypothèse de populations issues à la fois de tribus sahariennes, de tribus maures locales et de descendants des communautés romaines ou romanisées<sup>28</sup>. Il insiste, pour l'ensemble des régions, sur l'hétérogénéité de ces populations désignées comme « maures » ou « berbères » par les sources, en soulignant le fait qu'elles formaient avant tout des groupes dont la composition a parfois même évolué par l'intégration de populations considérées comme romaines ; elles ne correspondent pas « à des ethnies aux caractères fixes et permanents »<sup>29</sup>. Il en va de même pour les provinces orientales pour lesquelles Yves Modéran évoque des groupes aux modes de vie variés tous désignés comme Maures qu'ils soient semi-nomades chameliers ou cultivateurs plus ou moins romanisés<sup>30</sup>. Le terme de « maures » comme celui de « berbères » qui le remplace dans les sources arabes sont donc suffisamment imprécis pour désigner à la fois des populations issues de communautés ethniques variées et des groupes aux modes de vie divers.

Prenons deux exemples précis pour illustrer les différentes structures sociales en présence dans le Maghreb central.

Le premier est celui de la région de l'Aurès à travers l'épisode de la résistance de Kusayla (Kasīla) aux armées arabo-musulmanes. La situation de cette région semble beaucoup plus complexe que ne le laissait penser la description khaldunienne. Hussein Monès

---

24 Y. Modéran, « Des Maures aux Berbères : identité et ethnicité en Afrique du Nord dans l'Antiquité tardive », *Identité et Ethnicité. Concepts, débats historiographiques, exemples (III<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, V. Gazeau, P. Bauduin, Y. Modéran (dir.), Caen, 2008, pp. 91-134.

25 Ch. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, pp. 333-337.

26 G. Camps, « *Rex gentium Maurorum et Romanorum*. Recherches sur les royaumes de Maurétanie des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles », *Antiquités africaines*, 20 (1984), pp. 183-218.

27 Sur ces djedars voir par exemple : J.-P. Laporte, « Les djedars, monuments funéraires berbères de la région de Frenda et de Tiaret », *Identités et cultures dans l'Algérie antique*, Cl. Briand-Ponssart dir., Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2005, pp. 321-406.

28 Y. Modéran, « Des Maures aux Berbères... », *op. cit.*, pp. 103-104.

29 Y. Modéran, « Des Maures aux Berbères... », *op. cit.*, p. 111.

30 Y. Modéran, « Des Maures aux Berbères... », *op. cit.*, p. 110.

avait déjà souligné, qu'en suivant les tribus qui apparaissent dans les récits de conquêtes, on remarquait l'apparition de nouveaux groupes<sup>31</sup>. Attachons-nous à la tribu des Awrāba qui se distingue notamment à travers le personnage de son chef, Kusayla donc, maure gagné à la cause de Byzance qui résista aux armées arabes. Ibn Khaldūn signale la présence de ces Awrāba dans le Zāb ce qui est confirmé par le récit d'Ibn 'Abd al-Hakam dans lequel Kusayla apparaît pour la première fois dans la région de Tahūdha (à l'orée du Zāb non loin des monts de l'Aurès) à la tête d'une armée composée de Rūm et de Berbères *al-Rūm wa l-Barbar* à laquelle se heurte 'Uqba avant de périr dans la bataille. On est en présence d'un chef qui commandait des Berbères et des Byzantins. Ceci n'est pas étonnant si l'on considère que le sud de la Numidie, dont l'Aurès, était depuis près de deux siècles le siège d'une importante principauté maure liée par traité à l'Empire. Selon Yves Modéran ces traités consistaient, pour la région, à établir des tribus sur un sol provincial en échange d'une reconnaissance de la souveraineté impériale et de la fourniture de troupes militaires<sup>32</sup>. Le royaume de Kusayla, selon Mohamed Benabbès, devait être localisé soit dans l'Aurès même, soit dans les monts de Nememcha<sup>33</sup>. Yves Modéran pense quant à lui que Kusayla était un représentant de Byzance et préfère alors parler de Berbéro-romain. Il note également que ce chef était responsable d'un commandement tribal élargi dont les Awrāba formaient vraisemblablement une partie.

Un deuxième exemple peut être pris à travers l'étude du sud-ouest du Maghreb central. Cette région, qui échappe aux descriptions que nous fournissent les récits de conquêtes, est restée longtemps méconnue mais elle a fait l'objet, depuis une quinzaine d'années, de plusieurs études<sup>34</sup>. Le sud-ouest de l'Atlas saharien est une zone de peuplement ancienne malgré l'enclavement dont souffre la région du Touat-Gourara, séparée de l'Atlas saharien par les dunes de l'erg occidental et à l'est par les plateaux du Meguiden et du Tadmāit<sup>35</sup>. Si le processus d'occupation de la région est plus qu'hypothétique, on peut pourtant fixer un ordre de succession dans l'apparition de différents groupes de populations. Des groupes issus des populations noires qui peuplaient le Sahara jusqu'à l'Atlas saharien se seraient progressivement retirés vers le sud en raison du processus de désertification mais certains

---

31 H. Monès, « La conquête de l'Afrique du Nord et la résistance berbère », *Histoire générale de l'Afrique, volume III : l'Afrique du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, M. Elfasi (éd.), Unesco, 1990, p. 254.

32 Y. Modéran, « Kusayla, l'Afrique et les Arabes », *op. cit.*, p. 456.

33 M. Benabbès, *L'Afrique Byzantine*, *op. cit.*, p. 363.

34 J. Ouel, *Les juifs au Sahara. Le Touat au Moyen Âge*, Paris, 1994 ; R. Bellil, *Les oasis du Gourara (Sahara algérien)- I – Le temps de saints*, Paris-Louvain, 1999 ; A. Amara, « Communautés oasiennes et tradition manuscrite arabe : l'exemple des collections privées d'Ouled Saïd au Gourara (Algérie) », *Les non-dits du nom. Onomastique et documents en terres d'Islam. Mélanges offerts à Jacqueline Sublet*, Beyrouth, 2013, pp. 145-160.

35 R. Bellil, *Les oasis du Gourara...*, *op. cit.*, p. 57.

d'entre eux seraient restés, occupant les endroits, de plus en plus rares, dans lesquels la présence de l'eau permettait une agriculture d'oasis. À côté d'eux des populations lybico-berbères, connues à l'époque romaine comme nomadisant dans le centre de l'Afrique du Nord, se seraient installées dans le Touat et le Gourara<sup>36</sup>. Seraient également arrivées de petites communautés juives d'origine diverses, du nord-est de l'Afrique du Nord (sud de la Tunisie actuelle et de la Cyrénaïque), d'Espagne, du Hedjaz, suivies des tribus Zénètes berbérophones judaïsées<sup>37</sup>. Ces communautés seraient à l'origine de la fondation de plusieurs ksour du Touat dont celui de Tamentit en 517<sup>38</sup>. L'ensemble de ces populations a favorisé la mise en place des palmeraies et la multiplication des jardins profitant de l'eau dont la région était pourvue en abondance, et contribué au développement de l'élevage et de la vie pastorale.

Que retenir de ces exemples sur les structures sociales de ce Maghreb central au moment des conquêtes arabes ? Les textes relatifs aux conquêtes livrent tous à peu près les mêmes informations : ils évoquent essentiellement les régions traversées par les conquérants, c'est-à-dire pour le Maghreb moyen, le massif de l'Aurès, la région du Zāb et la côte septentrionale. S'ils signalent, comme on l'a vu, les alliances passées entre Berbères et Byzantins contre les armées musulmanes et les résistances de Kusayla mais aussi de la Kahina, ils sont très peu prolixes sur les populations elles-mêmes, leur genre de vie, leur mode d'organisation social. Le Maghreb est surtout présenté comme « une terre de richesse, un pays couvert d'arbres et de verdure »<sup>39</sup>. Hussein Monès le reprend en introduction à son article sur la conquête de l'Afrique du Nord et la résistance berbère<sup>40</sup> en soulignant l'importance des ressources en eau dans les zones côtières qui profitent de la douceur du climat méditerranéen, la production d'oliviers des pentes boisées du nord de l'Atlas, la beauté des forêts des hauts plateaux et des zones de montagnes couvertes également de zones arables et de pâturages. Les caractéristiques du milieu géographique et les contraintes qui lui sont associées constituent un des premiers éléments avancé comme explicatif du peuplement de l'Afrique du Nord. Dans l'article de l'ouvrage général *États, sociétés et cultures du Monde musulman médiéval* (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) consacré au nomadisme et au tribalisme, Pierre Guichard considère que l'importance des déserts et des marges arides est l'une des explications à la

---

36 « Les témoins d'une implantation très ancienne des tribus lybico-berbères dans les oasis de l'ensemble du Gourara-Touat sont, entre autres, trois inscriptions Lybico-berbères découvertes dans ces oasis (...) relevées par J.-C. Echallier » cf. T. Lewicki, *Études Maghrébines et Soudanaises*, Varsovie, 1983, p. 94.

37 B. Saffroy, *Chronique du Touat (des repères pour une histoire)*, Ghardaia, 1994, p. 4.

38 J. Oliel, *Les juifs au Sahara*, op. cit.

39 M. Kaddache, *L'Algérie médiévale*, op. cit., p. 4.

40 H. Monès, « La conquête de l'Afrique du Nord et la résistance berbère », op. cit., pp. 251 et suiv.

présence massive d'« éleveurs nomades organisés sur un mode tribal »<sup>41</sup>. Même si les analyses géomorphologiques et palynologiques n'ont pas été généralisées à tout le Maghreb central, certaines conclusions que, ponctuellement, elles apportent sont exploitées pour expliquer l'évolution du peuplement. À titre illustratif, on peut citer les remarques d'Yves Modéran sur la région Est de l'Aurès pour laquelle des analyses de ce type suggèrent, dès la fin de l'Antiquité, un dessèchement de la zone, manifesté par le développement d'une flore steppique ; la raréfaction des ressources hydriques et l'accentuation des processus d'érosion compromettant les conditions nécessaires au maintien d'une culture irriguée ont favorisé le développement d'une économie basée sur l'élevage nomade et semi-nomade<sup>42</sup>. Or même si historiquement le système tribal n'est pas lié à ce seul mode de vie, il lui est très souvent associé.

- *La tribu*

C'est sans aucun doute la tribu qui est au cœur des structures sociales du Maghreb central au VII<sup>e</sup> siècle. La plupart des sédentaires comme des nomades étaient encadrés par des structures tribales : les confédérations tribales qui articulaient la société berbère sont avérées à la fois par les sources gréco-latines et par les sources arabes. Cette structure confédérale est attestée, comme le note Yves Modéran, notamment dans l'*Ifitāh* d'al-Qādī al-Nu'mān à propos des Kutāma de Petite Kabylie qui se définissent non comme une tribu *qabīla* unique mais comme un groupe se ramifiant en diverses tribus *qabā'il*, clans *afkhād* et familles *buyūtāt*<sup>43</sup>. Et Modéran conclut d'ailleurs que le terme de « Maure » renvoie en premier lieu à ce genre de vie tribal, et non à une origine géographique, une affiliation religieuse ou politique<sup>44</sup>.

Sans reprendre le débat sur la « tribu nord africaine » entre autres lancé par Jacques Berque dans un article qui a fait date dans les études maghrébines<sup>45</sup>, on peut en rappeler certaines conclusions. La société maghrébine y est envisagée comme un « tissu continu » où fiction éponymique et diversité d'origines coexistent. Pour Berque, la seule chose qui compte c'est le nom : les tribus sont des « emblèmes onomastiques » qui font des différents groupes, des personnalités collectives : l'hétérogénéité des tribus est une règle qui contraste avec la

---

41 P. Guichard, « Nomadisme et tribalisme », *États, sociétés et cultures du Monde musulman médiéval (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, tome 2 *Sociétés et cultures*, Paris, 2000, p. 111.

42 Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine : IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, pp. 557-558.

43 Y. Modéran, « Des Maures aux Berbères... », *op. cit.*, p. 114.

44 Y. Modéran, « Des Maures aux Berbères... », *op. cit.*, p. 118.

45 J. Berque, « Qu'est-ce qu'une « tribu » nord-africaine ? », *Éventail de l'histoire vivante. Hommage à Lucien Febvre*, Paris, 1954, pp. 261-271.

personnalité et le nom que les groupes se donnent. Les groupes qui constituent la trame de la société maghrébine sont ainsi des communautés de toutes sortes, des entités composites, plurielles, divisées, qui ont de leur identité collective des représentations fictives mais qui sont des entités réelles. Les références généalogiques priment mais ce sont en fait les alliances plus que la filiation qui créent la tribu dont les intérêts sont largement extérieurs à la parenté. Si la théorie de la segmentarité initiée par Ernest Gellner<sup>46</sup> s'exprime dans un langage tout à fait différent en proposant un modèle figé d'organisation sociale assez incompatible avec l'analyse historicisante de Berque, la distance entre ces deux thèses sur les morphologies tribales maghrébines n'est pas, comme le souligne à juste titre Gianni Albergoni, si infranchissable<sup>47</sup> : que les liens du sang, les généalogies soient une fiction comme le soutient Berque ou un des éléments constitutifs de la société comme le défend Gellner<sup>48</sup>, l'ascendance joue un rôle dans l'idée que les groupes sociaux avaient de leur identité collective et la façon dont ils se définissaient eux-mêmes. Dans ce schéma, l'ascendance/descendance projette le groupe dans un « axe historique », la collatéralité, qui a un caractère secondaire, « lui offre ses bases politiques » participant notamment au partage du sol et au positionnement spatial des tribus<sup>49</sup>. Le territoire est ainsi souvent identifié aux groupes qui y résident ou qui y exercent leur pouvoir. Cette identification, comme en témoigne aussi bien les sources littéraires que juridiques, se fait par l'utilisation de toponymes anthroponymiques (Jabal Rāshid, pays des Huwwāra, montagnes des Beni Ournyd...) qui sont révélateurs d'une reconnaissance de fait de la possession ou de l'autorité exercée par le groupe sur une région donnée. Ces toponymes permettent au groupe, comme le remarque F. Benramdane, « de créer et de perpétuer une référence spatio-temporelle et symbolique de son identité<sup>50</sup> ».

Ce sont ces « tribus » que l'on rencontre à la lecture des récits de conquêtes. Selon la tradition irakienne, élaborée par al-Wāqidī (m. 822) et consignée notamment par al-Balādhurī (m. 892), les grandes confédérations du Maghreb central, les Ṣanhāja et les Kutāma auraient été soumises par Mūsā b. Nuṣayr<sup>51</sup>. Encore au XIV<sup>e</sup> siècle, la tradition andalouse présente 'Uqba comme pénétrant dans le Zāb en direction de Tāhart où étaient réunis des berbères

---

46 E. Gellner, *Les Saints de l'Atlas*, Paris, 2003, traduction française de P. Coatalen, de l'ouvrage en anglais *The Saints of the Atlas*, Chicago, 1969.

47 G. Albergoni, « L'énigme de la tribu nord-africaine », *Études Maghrébines*, 8 (1998), pp. 26-42.

48 E. Gellner, *Les Saints de l'Atlas*, *op. cit.*, préface de G. Albergoni, p. XI.

49 L. Amri, *Pour une sociologie des ruptures. La tribu au Maghreb médiéval*, Tunis, 1997, p. 52.

50 F. Benramdane, « Toponymie, contact des langues et établissements humains dans la région de Tiaret : une approche diachronique », *Trames de langues. Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, sous la direction de J. Dakhliā, Paris, 2004, pp. 369-385, p. 377.

51 A. Amara, « L'islamisation du Maghreb central (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », D. Valérian (dir.), *Islamisation et arabisation de l'Occident musulman médiéval (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, D. Valérian (éd.), Paris, 2011, pp. 103-130.

« des Lawāta, des Huwwāra, des Zuwāgha, des Maṭmāṭa, des Zanāta et des Miknāsa, ainsi que des membres d'autres tribus »<sup>52</sup>.

Cette caractéristique est importante à souligner parce qu'elle est un élément explicatif de la facilité de pénétration des populations arabes également fortement marquée par un « vieil idéal tribal »<sup>53</sup>. Les armées omeyyades, composées de contingents arabes, étaient organisées selon des regroupements tribaux et cette proximité d'organisation sociale, ajoutée au fait que l'arrivée des Arabes n'a pas été un phénomène de masse, a probablement facilité leur insertion dans la société maghrébine.

Celle-ci, en effet, ne semble pas changer après la conquête et encore au X<sup>e</sup> siècle Ibn Hawqal peut dire que « les berbères vivant au Maghreb comprennent des tribus trop nombreuses pour être décomptées et énumérées l'une après l'autre, à cause de leurs subdivisions en branches et en familles, et également parce qu'elles sont disséminées à travers plaines et déserts »<sup>54</sup>. Il signale les Kutāma dans la région de Sétif – Constantine leur appartient aussi –, nombre de tribus berbères dans la région de Msila, les Huwwāra qui occupent la région de Marmajjana<sup>55</sup>...

## 2) L'arrivée des Arabes

Ce tableau des groupes sociaux qui peuplaient le Maghreb central au moment de la conquête reste très imprécis. Comment les conquérants se sont-ils insérés dans cette société composite ? Quels sont les moyens de comprendre les prémices de la formation d'une société musulmane ? Il me semble que ces questions peuvent être appréhendées en suivant plusieurs directions. La première est la question de la réduction en esclavage de tribus berbères et de leur recrutement dans les armées musulmanes, la deuxième celle de la mise en place d'une fiscalité « islamique » notamment à partir de la mise en place des États autonomes du IX<sup>e</sup> siècle, la dernière, la question de l'islamisation et notamment les conversions au khārijisme ibadito-ṣufrīte.

- *La réduction en esclavage de populations berbères.*

« Sur le nombre des miliciens, d'abord arabes, puis arabes et khurāsāniens, qui

---

52 Ibn 'Abd al-Ḥalīm, trad. E. Lévi-Provençal, « Un nouveau récit de la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », *Arabica*, 1-1 (1954), pp. 17-52, p. 38.

53 P. Guichard, « Nomadisme et tribalisme », *op. cit.* p. 112.

54 Ibn Hawqal, *La Configuration de la Terre*, trad. J. H. Kramers et G. Wiet, rééd. Paris, 2001, tome I, p. 98.

55 Ibn Hawqal, *La Configuration de la Terre*, *op. cit.*, pp. 80-91.

déferlèrent par vagues successives vers l'ouest, nous n'avons, faut-il le souligner, aucune donnée sûre », « combien se fixèrent-ils dans le pays en définitive ? Personne ne saurait le dire. »<sup>56</sup>. Nos connaissances sur ces questionnements n'ont pas beaucoup progressé depuis que Mohamed Talbi écrivait ces lignes. On ne sait quasi rien, ni des effectifs (quelques dizaines de milliers de personnes ?), ni de la composition des groupes qui arrivèrent au Maghreb (hommes seuls ou accompagnés de femmes et d'enfants, origines des conquérants...), ni de leurs différents statuts sociaux (sédentaires ? nomades ? membres des élites ? petit peuple ?).

Ce qu'il faut souligner en revanche, c'est que les armées omeyyades ont largement contribué au mélange des nouveaux arrivants et des « berbères » par l'intégration massive de ces derniers dans les contingents. Il semble que se soit rapidement mis en place un enrôlement forcé des Berbères dans les régiments tribaux, enrôlement légitimé par le prélèvement du quint en hommes. Cette pratique qui consiste à réclamer un cinquième des Berbères comme esclaves s'accorderait avec des pratiques antérieures et relèverait d'une nécessité militaire plus que d'un problème fiscal. Cette levée d'un cinquième des hommes permit d'étoffer les troupes arabo-musulmanes en créant des bataillons de Berbères pour combattre à leur côté. Les Lawāta et les Mazāta auraient ainsi rapidement rallié les nouveaux conquérants participant aux expéditions contre les Byzantins. Les Huwwāra n'auraient pas, quant à eux, manifesté une grande résistance mais probablement rompu leurs traités avec les Arabes ce qui aurait impliqué de nouvelles guerres contre eux. Les Nafūsa enfin, auraient plus fortement résisté aux conquérants en raison des traités anciens liés avec les Romains qui les obligeaient à fournir des renforts militaires en cas de guerre<sup>57</sup>.

Est-ce au titre du quint que femmes et enfants furent également réduits en esclavage ? Il s'agit peut-être d'un paiement en nature de la *jizya*, mais quoi qu'il en soit, c'est par le biais de la fiscalité que de telles pratiques étaient légitimées. Elles aboutissent également à l'envoi d'esclaves vers l'Orient, contribuant ainsi à des mouvements de populations de l'ouest vers l'est. Les femmes étaient, on le sait, particulièrement recherchées : des « lots de *jawārī* » étaient donc expédiés « pour satisfaire les goûts les plus sophistiqués de l'aristocratie et de la bourgeoisie, aux harems desquelles elles étaient destinées »<sup>58</sup>.

Il faut pourtant souligner que l'histoire politico-militaire ne semble pas affecter les structures sociales du monde « hors les villes ». Or les conquérants ne trouvèrent que de très

---

56 M. Talbi, *L'émirat aghlabide 184-296/800-909*, op.cit., pp. 21-22.

57 M. Benabbès, *L'Afrique Byzantine*, op. cit., p. 358 et suiv.

58 M. Talbi, *L'émirat aghlabide 184-296/800-909*, op. cit., pp. 34-35.

rare villes dans le Maghreb central. Dans l'ensemble, les villes byzantines ne furent pas abandonnées et devinrent des centres urbains importants<sup>59</sup> : on peut citer deux sites romano-byzantins réoccupés à l'époque islamique : Sitifis (actuelle Sétif), ancienne capitale de la Maurétanie sitifienne, située dans la région des Hauts-Plateaux au sud-est de Bougie, et Caesarea (actuelle Cherchell), ancienne capitale de la Maurétanie césarienne, sur la côte à l'ouest d'Alger<sup>60</sup>. Pour cette région, il faut attendre l'instauration des pouvoirs quasi-indépendants comme l'émirat *ṣufrīte* des Banū Ifrān et celui des Rustumīdes pour voir émerger de véritables centres urbains comme Tāhart ou Tlemcen.

Si les conquérants ont également contribué à l'urbanisation du territoire en développant un réseau d'agglomérations jusque-là limité à la fondation de plusieurs cités sur des sites antiques ou sur des noyaux de peuplement antérieurs, force est de constater que leur impact n'a pas été très grand dans le Maghreb central. Les villes sont mises en place pour accueillir des groupes arrivant de l'Orient, groupes relativement mélangés, composés essentiellement d'arabes et de persans. Ces villes, toutes situées dans la partie septentrionale du Maghreb central, vont abriter les institutions administratives qui se mettent progressivement en place. Ce sont dans ces lieux de gouvernement que les « orientaux » s'installent. Il faut attendre le X<sup>e</sup> siècle pour qu'un dense réseau urbain apparaisse dans les textes qui évoquent alors des cités dans les différentes régions : sur les Hauts-Plateaux, Msila, Ashīr ou Ṭubna, dans le Tell, Constantine, Mila, Sétif et sur la côte les ports de Marsā al-Kharaz, de Bône, d'Alger ou de Ténès.

Ces villes rassemblent souvent des groupes ethniques ou religieux variés. Les éléments de l'armée sont d'origines diverses, les groupes non musulmans se maintiennent. On sait ainsi que les chrétiens ont occupé une place prédominante à Tāhart sous les premiers imams rustumīdes<sup>61</sup> et que la ville fut initialement une ville « gentilice », c'est-à-dire dont le tissu urbain de base fut livré à l'installation de grandes familles et de leurs clients<sup>62</sup>. Le fait tribal semble, là encore, avoir eu une influence sur les modalités du développement urbain.

---

59 Sur cette question voir C. Fenwick, « From Africa to Ifrīqiya: Settlement and Society in Early Medieval North Africa (650-800) », *Al-Masāq*, 25 (2013), pp. 9-33.

60 J. L. Boone et N. L. Benco, « Islamic Settlement in North Africa and the Iberian Peninsula », *Annual Review of Anthropology*, 28 (1999), pp. 51-71, p. 57.

61 V. Prévost, « Les dernières communautés chrétiennes autochtones d'Afrique du Nord », *Revue de l'histoire des religions*, 224/4 (2007), pp. 461-483.

62 P. Guichard, « Les villes d'al-Andalus et de l'Occident musulman aux premiers siècles de leur histoire », *Genèse de la ville islamique en al-Andalus et au Maghreb occidental*, P. Cressier et M. Garcia-Arenal (éds), Madrid, 1998, pp. 37-52, p. 41.

- *La fiscalité*

L'étude de la mise en place de la fiscalité nous renseigne indirectement sur les structures sociales du Maghreb central. Cela dit, comme il est difficile d'obtenir des précisions sur la façon dont les terres du Maghreb ont été conquises, il est malaisé de déterminer le statut juridique des différentes régions qui le compose. Or cette question est évidemment essentielle puisqu'elle est censée déterminer les pratiques fiscales mises en place dans les territoires conquis<sup>63</sup>. Ce sont essentiellement les textes juridiques qui abordent ces problèmes et ils sont tardifs. L'un des plus anciens est, en l'état actuel de nos connaissances, l'ouvrage d'Ibn Abī Zayd (m. 996)<sup>64</sup> mais celui qui a le plus retenu l'attention des juristes est le *Kitāb al-amwāl* d'al-Dāwudī (m. 1016)<sup>65</sup>, premier texte, semble-t-il, à évoquer le sort de l'Occident musulman.

Dans ces textes et ceux qui les reprennent à posteriori, les juristes distinguent une région dite « Maghreb » qui correspond vraisemblablement aux régions intérieures du Maghreb central et des lieux d'habitation qualifiés de « berbères » *manāzil al-Barbar* qui correspondent à l'ensemble des régions côtières (*sawāḥil*) qui longent la Méditerranée. Pour l'une et l'autre de ces régions les informations restent laconiques. Pour le « Maghreb » on ne sait pas si les terres ont été conquises par la force, en vertu d'un traité ou si ses habitants se sont convertis à l'islam et y sont demeurés. Quoi qu'il en soit al-Dāwudī affirme qu'au XI<sup>e</sup> siècle les taxes, prélevées depuis plusieurs générations sans que l'on sache quelle en est l'origine, sont désignées par le terme de *kharāj*<sup>66</sup> précisant que personne ne sait si la terre à l'origine était bien une terre de *kharāj* ou si ces taxes sont prélevées injustement. Il rapporte « qu'il est entendu par les habitants des villes (*amṣār*) qu'ils ont hérité de ces terres et que tout le monde accepte qu'ils possèdent ces terres comme n'importe quel propriétaire : ils peuvent les vendre, les donner, en faire des biens de mainmorte... »<sup>67</sup>. Ce texte laisse donc entrevoir l'existence d'une petite propriété paysanne au moins dans les environs des bourgs ruraux et des centres urbains. Al-Dāwudī évoque ensuite des lieux dits *akhmās* – c'est-à-dire à priori des terres qui auraient été abandonnées au moment de la conquête et pour lesquelles

---

63 É. Voguet, « Le statut foncier et fiscal des terres de l'Ifrīqiya et du Maghreb : l'apport des sources juridiques », *Islamisation et arabisation de l'Occident musulman médiéval (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, D. Valérian (éd.), Paris, 2011, pp. 295-311, p. 296.

64 Ibn Abī Zayd, *Al-nawādir wa-l-ziyadāt 'alā ma fī l-Mudawwana min ghayriha min al-ummahāt*, Beyrouth, 1999, 15 vol., vol. X, éd. M. A. Boukhobza.

65 Al-Dāwudī, *Kitāb al-Amwāl*, éd. R. M. S. Shahāda, Rabat, 1986.

— *Kitāb al-Amwāl*, éd. critique et trad. angl. N. A. W. Al-Fili, PhD de l'Université de Exeter, UK, 1989.

— *Kitāb al-Amwāl*, éd. et trad. angl. A. M. Sharfuddin, New Delhi, 1999.

66 Al-Dāwudī, *op. cit.*, p. 151.

67 Al-Dāwudī, *idem*.

l'État se serait déclaré propriétaire d'un cinquième – « dans certains endroits qui ont été usurpés à leurs propriétaires puis désertés, et dans quelques endroits qui ont été abandonnés par leurs habitants à cause de l'oppression qu'ils subissaient ou à cause des guerres qui ont éclatées entre eux et leurs voisins »<sup>68</sup>. Tous ces lieux, qui échappent donc au paiement du *kharāj*, ont pour point commun d'avoir été abandonnés ou usurpés : que deviennent-ils ? Comment sont-ils mis en valeur ? Ces terres correspondent sans doute aux espaces sur lesquels nomadisent les tribus d'agro-pasteurs nomades ou semi-nomades mais rien ne vient évidemment le confirmer.

Pour ce qui est du « pays des berbères », Ibn Abī Zayd déclare d'après Sahnūn : « Les lieux d'habitation des Berbères des régions côtières<sup>69</sup> étaient tous peuplés (*'āmirā*), mais, dit-il, l'injustice a grandi, le pays a été détruit et toute trace d'occupation a disparu »<sup>70</sup>. Ce témoignage va dans le sens d'une bédouinisation de la société : les villages peuplés du Zāb, également mentionnés par Ibn al-Raḳīq<sup>71</sup>, semblent avoir disparus. Au X<sup>e</sup> siècle le témoignage d'Ibn Hawqal vient confirmer la pastoralisation des activités rurales du Maghreb central<sup>72</sup> : il mentionne les nombreux pâturages de plusieurs régions notamment sur les plateaux intérieurs autour de Tāhart, Constantine, Mila, dans les régions de la Mitidja ou de l'Aurès<sup>73</sup>.

Sur ces questions les textes juridiques sont souvent trop théoriques pour fournir des indications précises. Cependant le texte d'al-Dāwudī nous apprend que la taxe levée au Maghreb par les sultans est calculée : soit sur la valeur de la terre et des arbres ; soit en fonction de l'eau qui s'y trouve ; soit sur le nombre d'arbres<sup>74</sup>, c'est-à-dire sur le potentiel de productivité des terrains et non sur les récoltes. Ceci permet de garantir un revenu fixe et régulier même les années où la récolte est mauvaise. Al-Dāwudī précise que le mode de calcul de la taxe est convenu avec les chefs (*kubarā'*) des différentes localités. La fiscalité n'apparaît donc pas imposée de l'extérieur sans tenir compte des conditions spécifiques à chaque endroit et on peut penser que ces chefs se chargeaient de rassembler le montant de l'impôt. La taxe devait, en effet, être acquittée collectivement, et son montant réuni et remis au *diwān*. Ce procédé assurait une sorte d'autorégulation des contribuables puisque si quelqu'un ne payait

---

68 Al-Dāwudī, *idem*.

69 *Sāḥil* pl. *sawāḥil* : bords, rivages. Deux régions côtières du Maghreb sont désignées fréquemment sous ce nom, celle qui encadre les villes de Sousse, Monastir et Mahdia en Ifrīqiya et celle qui s'étend d'Oran à Alger au Maghreb central. Voir *EP*<sup>2</sup>, art. « Sāḥil », Y. Callot, tome VIII.

70 Ibn Abī Zayd, *op. cit.*, vol. X, p. 492.

71 Al-Raḳīq, *op. cit.*, pp. 42-43.

72 A. Amara, « Communautés rurales et pouvoirs urbains au Maghreb central (VII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », *REMMM*, 126 (2009), pp. 185-202, p. 191.

73 Ibn Hawqal, *op. cit.*, p. 81.

74 Al-Dāwudī, *op. cit.*, p. 151.

pas, cela portait préjudice à l'ensemble de ses concitoyens de toute façon astreints au paiement d'un montant global. Le système qui s'est mis en place paraît, au moins jusqu'à la fin du X<sup>e</sup> siècle, avoir été assez centralisé : dans les régions soumises, les sommes à acquitter et les modalités de leur paiement étaient fixées, les percepteurs désignés, les contribuables inscrits au *diwān al-sultān*. Ce système ne semble pas avoir fait longtemps la distinction entre musulmans et non musulmans : la terre conservait vraisemblablement son statut originel quelle que soit la religion des personnes qui la possédaient ou la mettaient en valeur. Si les juristes se sont évertués à bâtir une fiscalité islamique théorique, il semble que dans les faits il y eut une certaine continuité avec des pratiques antérieures.

La période qui va du lendemain de la conquête à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle est caractérisée par une forte instabilité qui reflète une évolution propre à l'ensemble de l'empire islamique. 750, marque l'avènement d'une nouvelle dynastie et à partir de ce moment-là on est un peu mieux renseigné, notamment sur les révoltes dites « berbères » qui vont mettre en cause le pouvoir des conquérants par le biais d'un islam qu'ils se sont approprié. La fiscalité jugée lourde et injuste semble être l'élément déclencheur de la contestation. Les populations locales visiblement rapidement converties (notamment par le biais des marchands) vont protester contre le fait que leur conversion n'aboutit pas, dans les faits, à une intégration à la *Umma*. Or, comme le souligne Mohamed Kably, « cette intégration revendiquée par les Berbères supposait d'immenses sacrifices pour le trésor au niveau des recettes »<sup>75</sup>, sacrifices que les conquérants ne s'étaient pas résolus à faire, préférant continuer à prélever *jizya* et *kharāj*, lequel fut rapidement associé non au statut du propriétaire de la terre mais au statut de la terre elle-même. Les Berbères, on l'a dit, se voyaient par ailleurs prélever le quint (*takhmīs al-Barbar*) « les assimilant globalement de ce fait à des captifs asservis (...) alors que le quint n'était légalement exigible que de ceux qui demeuraient réfractaires à l'Islam »<sup>76</sup>. La reprise en main de la région par Ibn al-Habhab fut par ailleurs essentiellement fiscale<sup>77</sup> et vint ainsi accentuer une situation d'inégalité dénoncée par les revendications khārijītes qui prônaient une conception rigoriste de l'islam et mettaient en avant l'égalité de tous les croyants.

- *La résistance khārijīte et la mise en place des principautés autonomes*

Cette étape est évidemment essentielle puisqu'elle suppose une islamisation déjà

---

75 M. Kably, « Ummah, identité régionale et conflits politico-culturels : cas du Maroc médiéval », *Studia Islamica*, 58 (1983), pp. 83-107, note 1 p. 91.

76 M. Kably, « Ummah, identité régionale et conflits politico-culturels... », *op. cit.*, p. 93.

77 Ibn 'Idhārī, Trad. *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, *op. cit.*, I, p. 49 et suiv.

importante des populations du Maghreb. Les ṣufrītes firent leur apparition dès 735 et comme le remarque encore Mohamed Talbi, « c'était au nom de valeurs morales élaborées en Orient que les autochtones – qui y avaient cru – exigeaient, ne reculant devant aucune violence, que justice leur fût faite, et que fussent mis réellement en application les idéaux islamiques de fraternité et d'égalité des devoirs et des droits de tous les musulmans, sans distinction d'origine »<sup>78</sup>. Ces revendications, en prenant place dans le cadre de la nouvelle religion, permirent également le mélange des populations arabes nouvellement maghrébines et des autochtones : alliances politiques, mais aussi naissance d'une première génération de *muwallad*, d'individus issus de couples arabo-berbères, entraînèrent, dès la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, la fusion entre les peuples.

La mise en place de dynasties indépendantes a largement contribué au progrès de cette fusion. Les dynasties khārijītes d'abord avec la fondation par Ibn Rustum de l'État de Tāhart dans une région se trouvant sur le trajet des routes commerciales qui relie Est et Sud-Ouest, vers le Sahara et notamment la cité caravanière de Sijilmāsa. Or le commerce est l'un des premiers vecteurs de contacts entre les différents groupes sociaux : les paysans sédentaires du Tell, les éleveurs des Hautes Plaines et les grands nomades du sud, mais aussi les marchands de toutes origines et de toutes religions. Les Rustumīdes soutinrent par ailleurs la révolte de la tribu berbère des Banū Ifrān qui instaura un califat à Tlemcen en 768 et entreprit une avancée vers l'Aurès, prenant la forteresse de Ṭubna et participant ainsi à l'emprise khārijīte sur le Maghreb central.

Face à ces dynasties, les Aghlabīdes instaurèrent également leur dynastie en Ifrīqīya. Ibrāhīm b. al-Aghlab, le fondateur, officier arabe appartenant à « l'un des *jund* expulsés d'Égypte vers l'Ifrīqīya », « fit son entrée au Zāb, en juin ou juillet 790, en exilé »<sup>79</sup>, et commença son ascension depuis cette région. Il parvint d'abord à exercer de fait son autorité sur le Zāb, autorité qui lui fut ensuite reconnue par le califat abbaside qui lui attribua le statut de sous-gouverneur puis de gouverneur, avant qu'il ne devienne gouverneur de l'Ifrīqīya tout entière. Cet émirat exerça son pouvoir jusqu'à l'Aurès et la Petite Kabylie. Une fois établi à Kairouan Ibrāhīm b. al-Aghlab dût concilier les revendications du *jund* et des *fuqahā'*, de « l'aristocratie de naissance et d'épée » et « de la bourgeoisie intellectuelle urbaine, particulièrement kairouanaise »<sup>80</sup> et dut ensuite faire face aux rébellions locales. Celles-ci mobilisèrent souvent des groupes tant arabes que berbères, participant là encore au mélange

---

78 M. Talbi, *L'émirat aghlabīde 184-296/800-909*, op. cit., p. 38.

79 M. Talbi, *L'émirat aghlabīde 184-296/800-909*, op. cit., p. 101.

80 M. Talbi, *L'émirat aghlabīde 184-296/800-909*, op. cit., p. 132.

des populations. Le travail des juristes kairouannais fut en ce sens indispensable : ils participèrent à dessiner les contours de la *Umma* en établissant progressivement la voie à suivre, les règles communes de vie à respecter. La définition de ce concept de *Umma*, les revendications qu'il porte furent aussi l'un des vecteurs de la construction d'une société islamique au Maghreb.

Ces pouvoirs autonomes prirent fin avec l'arrivée des Fatimides en 909 ; là encore le mouvement part du Maghreb central, de Sétif où Abū 'Abd Allāh établit un foyer missionnaire. Ce sont les Berbères Kutāma de Petite Kabylie qui formèrent le bras armé de la propagande. Ensuite l'armée shiite mélangea ces Berbères Kutāma, avec des Slaves, des éléments arabes en petit nombre et des esclaves noirs. À leur départ vers l'Égypte, les Fatimides choisissent d'investir un gouverneur berbère de la tribu des Talkata originaire du Maghreb central, Bulughīn b. Zīrī. Il fonde la ville d'Ashīr dont l'emplacement lui permet d'avoir main mise sur les routes desservant les Hautes Plaines, la Mitidja et la Kabylie. Les Zirides vont fortement contribuer à l'urbanisation de la région en établissant les villes de Miliana, de Lemdia (Médéa) et d'Alger. Au début du XI<sup>e</sup> siècle une branche de la famille, les Hammādīdes, établit un autre centre de pouvoir en fondant al-Qala'a dans le Hodna. Cette ville de l'intérieur, rapidement investie par des populations déplacées, contribue au brassage des tribus du Maghreb central.

À la veille de l'arrivée des tribus hilāliennes la région est donc sous l'autorité des Hammādīdes. Les tribus berbères ont bougé et évolué. Certaines ont disparu telles celles des Awrāba et Jarāwa si présentes au moment de la conquête. D'autres ont pris le devant de la scène comme les Kutāma qui occupent, semble t-il, tout le nord de la région, les Ṣanhāja que l'on trouve dans le Tell et les Hauts-Plateaux, les Huwwārā et Lawāta, venus avec les Rustumīdes, installés dans les environs de Tāhart, les Banū Ifrān qui, on l'a vu, occupent la région de Tlemcen où nomadisent également les Maghrāwa<sup>81</sup>, ou encore les Banū Rāshid établis dans l'Ouarsenis, dans la montagne qui a pris leur nom (Jabal Rāshid).

## II La société du Maghreb central fin XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>.

La société du Maghreb central devient plus perceptible à partir de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Il est évident que les dites « invasions hilāliennes » ont modifié l'équilibre du

---

81 H. R. Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides, op.cit.*, tome 1, p. 13.

peuplement du Maghreb. Les Banū Hilāl et Banū Sulaym qui se trouvaient à l'ouest de la vallée du Nil, arrivent, sans que l'on sache dans quelle proportion, au Maghreb. Il n'y a pas lieu ici de revenir sur la polémique historiographique concernant l'arrivée de ces tribus arabes en Ifrīqiya puis au Maghreb, et le point de rupture qu'elles ont marqué dans l'histoire socio-économique de la région. Il s'agit d'observer comment ces nouvelles populations se sont insérées dans le tissu social du Maghreb central. La première chose à souligner est peut-être que contrairement à l'arrivée des conquérants quatre siècles plus tôt, ces Arabes semblent s'être plus majoritairement déplacés avec femmes, enfants et troupeaux, transposant ainsi leur mode de vie de pasteurs transhumants dans le paysage maghrébin. Selon Ibn al-Ḥajj al-Numayrī (m. 1374), les Hilāliens arrivés au Zāb auraient cependant assuré le contrôle du territoire en remplaçant les cités antiques par des villages fortifiés (*quṣūr*)<sup>82</sup>. Ils auraient emprunté, dans leur marche vers l'ouest, la route passant par le sud de l'Aurès et pris pied dans la région avant d'envahir le Zāb et les Hauts-Plateaux, notamment les steppes de la région de Constantine. Les populations berbères ont alors parfois cherché refuge dans les villes fortifiées des montagnes. L'installation de ces tribus arabes fut l'occasion d'une arabisation de zones rurales restées jusque-là principalement berbérophones, les tribus berbères de la région finissant par s'allier aux Arabes lorsque cela leur était favorable notamment contre le pouvoir ḥammādīde<sup>83</sup>.

Ces populations nouvelles vont progressivement se stabiliser et se fondre dans le tissu social du Maghreb. Certaines tribus s'installent dans les villes ou dans les villages, d'autres conservent leur mode de vie nomade. Ibn Khaldūn dessine ainsi « la carte » des tribus arabes dans le Maghreb central à la fin du XII<sup>e</sup> : occupation des bourgades du Zāb, du versant oriental de l'Aurès<sup>84</sup>, des montagnes voisines de la Qala'a des Banū Ḥammād<sup>85</sup>, du versant Est des monts des Rāshid et des plateaux voisins<sup>86</sup>. Des tribus parcourent en nomades les plaines du Zāb occidental et du Hodna entre Tébessa, Marmajjāna et Béja, d'autres occupent le Sud, les territoires du Tell jusqu'aux environs de Médéa. Cette stabilisation voit également celle des tribus berbères plus à l'ouest, notamment dans l'Ouarsenis et la région de Tlemcen.

Les *fatwa-s* témoignent, dès le début du XII<sup>e</sup> siècle, de difficultés rencontrées par les populations sédentaires assaillies par les tribus arabes : déprédations et prélèvements illégaux

---

82 A. Amara, « Entre le massif de l'Aurès et les oasis : apparition, évolution et disparition des communautés ibādites du Zāb (VIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), *REMMM*, 132 (2012), pp. 115-136, p. 129.

83 Allaoua Amara, « Pouvoir, économie et société dans le Maghreb ḥammādīde (395-1004 / 547-1152) », *Insaniyat*, 23-24 (2004), pp. 289-298.

84 Ibn Khaldūn, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale par Ibn Khaldoun*, trad. M. le Baron de Slane, Alger, 1852, tome 1, p. 52.

85 Ibn Khaldūn, *Idem*, p. 55.

86 Ibn Khaldūn, *Idem*, p. 59.

leur sont intrinsèquement associés. Les textes des géographes mentionnent également ce phénomène : al-Idrīsī évoque ainsi que Baghay, au sud de l'Aurès, est une grande ville peuplée mais que ses faubourgs sont inhabités à cause des méfaits des 'arab, de même les habitants de Marmajjāna, petite ville plus à l'est, leur paient tribut, la région étant sous leur contrôle<sup>87</sup>.

Ils seraient également responsables du recul de la sédentarité et d'une bédouinisation de la société. Certes les ouvrages de géographie comme celui d'al-Idrīsī témoignent de l'abandon de plusieurs bourgades rurales comme 'Afkān, au nord de Tlemcen, « qui avait autrefois des moulins, des thermes, des châteaux et beaucoup de fruits ; des remparts en terre, maintenant en ruines dont il ne reste que des vestiges »<sup>88</sup> ou Ubba à l'est de l'Aurès également en grande partie en ruines<sup>89</sup>. Certaines autres semblent moins importantes que deux siècles auparavant comme Ghuzza dans la vallée du Chéelif qui n'est plus qu'une petite ville<sup>90</sup>. On constate le même phénomène dans l'Aurès avec le cas de Niqāūs, grande cité décrite par Ibn Hawqal qui devient une petite ville dans le texte d'al-Idrīsī<sup>91</sup>. Peut-on en conclure que ces ruines ou ces resserrements sont le fait des Arabes ? Mohamed Talbi l'attribue plutôt à un recul démographique dû aux conflits multiples qui ont agité le Maghreb, mais aussi aux famines et aux épidémies<sup>92</sup>.

Se dessine ainsi un nouvel équilibre social qui voit se partager le territoire du Maghreb central entre différents types de groupements humains, groupements dont les caractéristiques apparaissent en filigrane notamment dans les *fatwa-s* des recueils mālikītes. Si les populations urbaines restent mieux connues que les habitants des espaces ruraux, ces derniers font désormais l'objet d'études plus poussées notamment à travers l'examen du lexique utilisé dans les textes juridiques pour évoquer les groupes sociaux et une attention grandissante aux toponymes et ethnonymes qui permettent d'étudier les structures tribales et de saisir les réalités du monde rural<sup>93</sup>. Il faut souligner que ce n'est qu'à travers des mentions éparées, que l'on peut, par petites touches, faire un tableau de la société du Maghreb central à partir du

---

87 Al-Idrīsī, *Al-Maghrib al-'arabī min Kitāb Nuzhat al-mushtāq*, éd. et trad. M. Hadj Sadok, Paris, 1983, paragraphe 107, 138bis et 141.

88 Al-Idrīsī, *Al-Maghrib al-'arabī...*, *op. cit.*, paragraphe 59.

89 Al-Idrīsī, *Idem*, paragraphe 138.

90 Ibn Hawqal, *La Configuration de la Terre*, *op. cit.*, p. 87 ; Al-Idrīsī, *Al-Maghrib al-'arabī...*, *op. cit.*, paragraphe 59.

91 Ibn Hawqal, *La Configuration de la Terre*, *op. cit.*, p. 91 ; Al-Idrīsī, *Al-Maghrib al-'arabī...*, *op. cit.*, paragraphe 86.

92 M. Talbi, « Effondrement démographique au Maghreb du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers de Tunisie*, 97-98 (1977), pp. 51-60.

93 Voir Introduction au numéro thématique de la *REMMM* 126 (nov. 2009) consacré au monde rural dans l'Occident musulman médiéval sous la responsabilité de M. Ouerfelli et É. Voguet, pp. 15-24, p. 17.

XII<sup>e</sup> siècle. Les informations que nous fournissent les sources narratives sont très stéréotypées et somme toute peu nombreuses sur les populations ; quant aux sources juridiques, si elles apportent des éléments parfois précis, ils sont souvent difficiles à contextualiser. Comment généraliser à partir de témoignages dispersés, tirés de cas d'espèce survenus à Fès au XII<sup>e</sup> siècle aussi bien qu'à Tlemcen à la fin du XV<sup>e</sup> ? Il faut faire avec les matériaux que l'on a tout en gardant à l'esprit que les conclusions que l'on en tire ont une part de subjectivité.

Le Maghreb central est resté longtemps éloignés des lieux d'élaboration juridique, il faut attendre la fin du XIII<sup>e</sup> siècle pour voir émerger Tlemcen et Bougie, la fin du XV<sup>e</sup> pour Alger et Oran. Ceci nécessite à la fois une approche comparatiste et une approche régressive ; comparatiste en retenant certains éléments issus des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles dans des régions voisines, en Ifrīqiya où nombre de *fatwa-s* sont rendues à Kairouan, Mahdia et Tunis, et au Maghreb al-Aqṣā où Fès continue d'occuper une place centrale ; régressive, en utilisant les données fournies par les *fatwa-s* rendues tardivement dans le Maghreb central. Le résultat est un tableau assez vague qui donne le sentiment d'une société un peu figée. Dans la réalité, les catégories sociales et les cadres de vie qui vont être dépeints étaient sans aucun doute beaucoup moins immobiles et immuables, mais les impératifs d'intelligibilité impliquent des classifications. J'évoquerai successivement la société urbaine et le monde des villages, puis les différents nomadismes bien que les espaces n'étaient pas toujours si strictement délimités et cloisonnés.

### 1) Citadins et villageois

Dès que l'on aborde le monde de la sédentarité, l'espace de ces agglomérations permanentes, parfois fortifiées et où les maisons sont en dur, les informations fournies par les sources se multiplient. Le monde des villes et des villages est celui des géographes ou des juristes qui cherchent à l'organiser. Les espaces sont clairement distingués, les modes de vie explicitement différenciés. Les villageois, comme les citadins font partie des *ahl al-ḥaḍar*, des « gens de la sédentarité civilisée » et ne sont pas considérés comme des *badawī-s*, des bédouins, des campagnards. L'habitat villageois, au même titre que l'habitat urbain, est en partie réglementé par des prescriptions légales.

Il semble difficile de faire une typologie de ces agglomérations par le vocabulaire qui les évoque (*madīna*, *qariya*, *balad*, *qaṣr*, *ḥiṣn*...). Compte tenu de la polysémie de tous ces termes, on ne peut affirmer que lorsque tel terme est employé, nous sommes dans tel cas de figure. La présence d'adjectifs notamment « grand » ou « petit » aide parfois à faire la

différence et d'autres éléments autorisent quand même à établir des distinctions. Parmi celles-ci, la présence ou non d'un certain nombre d'infrastructures, comme les mosquées, les hammams, les madrasas, l'eau courante permettent d'apprécier la grandeur et/ou le rayonnement de certaines agglomérations. Au Maghreb central, villes et bourgades rurales tranchent avec le pays environnant occupé par des populations tribales semi-nomades ou nomades<sup>94</sup>. Le lieu d'implantation des agglomérations est conditionné par plusieurs données : la topographie est souvent mise à profit pour des raisons défensives, les ressources en eau et la qualité des sols sont évidemment déterminantes. Les récits des voyageurs et des géographes insistent fréquemment sur le site mentionnant la fertilité des terrains alentours, la présence de sources et/ou de puits, de rivières. L'évolution politique joue également un rôle important. Ainsi à partir de l'installation des Fatimides au Maghreb, la région des Hauts-Plateaux du nord de l'Aurès s'est considérablement développée, les agglomérations de Sétif, Mila ou Constantine semblent avoir profité de ces changements et d'autres villes virent alors le jour : Msila fondée vers 925, Ashīr en 935-36 mais aussi Alger, Miliana et Médéa sous le règne de Bulughīn puis la Qala'a sous le règne de Ḥammād en 1007-8 qui regroupa des habitants de Msila, de Ḥamza et des Jarāwa<sup>95</sup>. L'arrivée d'Arabes andalous à la fin du IX<sup>e</sup> siècle a par ailleurs contribué au développement de certaines villes côtières notamment Ténès, dès 875 et Oran fondée en 902 pour commercer avec les cités de l'intérieur du pays.

- *Les communautés d'habitants et l'administration.*

Ce qui apparaît plus clairement, à travers les litiges rapportés dans les *fatwa-s*, c'est la communauté d'habitants, souvent collectivement responsable. Le premier exemple signifiant est celui de la gestion d'un certain nombre de problèmes comme l'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie et l'entretien d'installations qui profitent à tous, notamment les canalisations et les remparts. L'organisation que nécessitent de tels dispositifs est complexe et coûte parfois cher. On trouve ainsi souvent mentionnée la réticence des citoyens ou villageois à participer à leur réfection<sup>96</sup>. La communauté est désignée par le terme *ahl* associé à l'espace de vie du groupe *ahl-madīna*, *ahl al-qariya*, *ahl al-balad*... et les responsabilités qui lui incombent sont équitablement partagées, la participation de chacun étant parfois évaluée en

---

94 J. C. Garcin, « Les villes », *États, sociétés et cultures du Monde musulman médiéval (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, tome 2 Sociétés et cultures, Paris, 2000, tome 2, p. 130.

95 H. R. Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides*, *op. cit.*, tome 1, p. 108.

96 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, *op. cit.*, *fatwa* n°61, p. 52 et suiv.

fonction de sa richesse<sup>97</sup>. La communauté apparaît également lors du partage des ressources en eau. Les bourgades sont en effet fréquemment entourées de jardins mis en valeur grâce à des réseaux d'irrigation parfois complexes. Il faut alors procéder à la répartition de l'eau entre les différentes parcelles. C'est le chef de la communauté, le cheikh, qui assure la gestion supérieure des conflits internes en établissant l'attribution de chacun<sup>98</sup>.

On trouve ainsi de nombreux cas d'espèce dans lesquels apparaissent en filigrane des communautés d'habitants, ces *jamā'a* dont les intérêts communs nécessitent cohésion, association, responsabilité collective. Ces entités communautaires prennent le pas sur les groupes tribaux qui structuraient auparavant la société et fonctionnent différemment en fonction de leurs rapports au pouvoir central.

Les villes sous autorité sultanienne sont administrées par des représentants du pouvoir. Des gouverneurs (*wālī-s*) y sont délégués par le sultan pour le représenter et assurer le lien entre la capitale et les diverses provinces du territoire. Ils devaient surtout s'occuper de l'administration de ces cités périphériques et centraliser à leur échelle les revenus des régions environnantes<sup>99</sup>.

Les communautés urbaines disposent également de personnels judiciaires désignés par le sultan : dans les capitales, il y a un *qādī al-jamā'a*, « cadi de la communauté », « grand cadi » ou encore « cadi à compétence générale », théoriquement chargé par le souverain de nommer les autres juges<sup>100</sup>, dans les autres agglomérations importantes il y a des juges, parfois désignés par l'expression « cadis de régions » (*quḍāt al-kuwar*). Ils règlent les conflits relevant du droit civil : droit des biens et de la propriété, des successions et des ventes, des contrats ou des obligations. Les cadis sont également compétents en matière de gestion des biens habous : soit ils sont eux-mêmes administrateurs des revenus de ces biens de mainmorte, soit ils sont responsables de la désignation d'un gestionnaire qui reste alors sous leur contrôle. Ces cadis sont normalement nommés et rétribués par le pouvoir central et sont censés veiller au bon fonctionnement et au respect de ses institutions en jouant comme le souligne Jacques Berque, « un rôle de contrôle et d'initiatives ».<sup>101</sup> Il apparaît pourtant que, dans les zones rurales qui échappent à la centralisation, il y ait progressivement des juges nommés par l'autorité effective de la région, le cheikh ou l'émir. Ils ne reçoivent dans ce cas

---

97 Al-Māzūnī, *Idem*, *fatwa* n°75, p. 66 et suiv.

98 É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, *op. cit.*, p. 360 et suiv.

99 É. Voguet, *Idem*, chapitre sur les relais de la centralisation, p. 410 et suiv.

100 Sur cette fonction voir J.-P. Van Staëvel, *Droit mālikīte et habitat à Tunis au XIV<sup>e</sup> siècle. Conflits de voisinage et normes juridiques d'après le texte du maître-maçon Ibn al-Rāmī*, Le Caire, 2008, pp. 266-273, qui reprend et traduit dans cette partie de son travail un certain nombre d'éléments de définition fournis par al-Burzulī, *Bāb al-qaḍā' wa l-shahādāt min nawāzil al-Burzulī*, éd. M. al-Ḥ. al-'Āmirī, Tunis, 1990.

101 J. Berque, *L'intérieur du Maghreb*, *op. cit.*, p. 34.

ni salaire ni honoraires pour rédiger les actes ou établir des jugements mais bénéficient d'aumônes ou peuvent solliciter l'aide de la communauté, par exemple en demandant l'octroi d'une terre pour assurer leur subsistance<sup>102</sup>. Les cadis sont dans tous les cas étroitement liés à des circonscriptions territoriales.

Parmi les autres magistratures, il faut tout d'abord mentionner la police (*shurṭa*) et son chef le *ṣāhib al-shurṭa* notamment chargé des affaires criminelles. Cette institution ne semble pas être directement liée au pouvoir central, ni envisagée comme un de ses relais : on trouve mention de chefs de bourgades rurales qui ont leur propre police<sup>103</sup>. Cela dit il semble que la *shurṭa* n'était pas très répandue en dehors des grosses agglomérations.

Dans les bourgades rurales éloignées des centres de décisions, des agents, rattachés au gouverneur, les *'ummāl*, semblent également en relation directe avec les sultanats. Dans les *fatwa-s* ils sont souvent désignés par l'expression *'āmil al-sultān* ou *'āmil al-waṭan* ce qui laisse penser qu'ils étaient rattachés à une bourgade et responsables de la région environnante. Si, théoriquement, cette fonction désigne un agent de l'administration et des finances, elle semble être en fait avant tout celle d'un collecteur chargé du prélèvement de l'impôt foncier *kharāj* et de l'aumône légale *ṣadaqa*<sup>104</sup>. Mais il semble avoir également des attributions parfois plus vastes : on les voit, par exemple, intervenir dans les transactions commerciales<sup>105</sup>, s'arroger un droit de contrôle sur les marchandises qui arrivent sur son domaine géographique de compétence<sup>106</sup>, voire un rôle de douanier. Cela dit si l'administration sultanienne est relayée par ces officiers, ceux-ci conservent (ou s'arrogent ?) une indépendance importante qui leur permet même de faire fi des directives qui leur sont adressées. Le flou qui caractérise les compétences et attributions des *'ummāl* montre à quel point les tentatives de gestion territoriale sont souvent inefficaces. Si un territoire est bien reconnu être sous l'autorité de tel sultan, et si un administrateur y est désigné comme substitut de son autorité, le relais que ce dernier est censé constituer n'est pas forcément respecté : le *'āmil*, peu contrôlé, peut s'arroger des droits plus importants que ceux qui lui sont concédés, et agir de manière souvent inique, au nom de l'autorité suprême mais pour son propre profit. Ceci renforce l'idée d'un pouvoir central peu efficient qui n'arrive pas à contrôler véritablement ses agents, alors que ceux-ci ont, grâce à lui, des moyens de pression.

---

102 Sur cette question voir É. Voguet, « De la justice institutionnelle au tribunal informel : le pouvoir judiciaire dans la *bādiya* au Maghreb médiéval », *Les justices dans l'Islam médiéval et moderne*, M. Tillier (éd.), Beyrouth, à paraître.

103 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, op. cit., fatwa n°327, p. 162 et suiv.

104 *EP*, art. « 'Āmil », A. A. Duri, tome 1.

105 Al-Māzūnī, *Nawāzil Māzūna*, chapitre sur les préjudices, question posée à Abū l-Faḍl al-'Uqbānī (Tlemcen, XV<sup>e</sup>), f° 32v° du manuscrit de la Bibliothèque Générale de Rabat n°521 *qāf*.

106 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, op. cit., fatwa n°105, p. 84 et suiv.

Ces bourgades sont cependant plus fréquemment dirigées par un chef, le cheikh (ou émir), désigné par l'expression *shaykh al-waṭan* qui représente quant à lui un pouvoir local que le sultan doit se concilier. Ces cheikhs sont plus médiateurs et portes parole du groupe que seuls véritables décideurs. Ils sont reconnus et investis par le groupe pour contrôler la région, arbitrer les conflits qui l'agitent, négocier les soumissions, mais également gérer la vie religieuse. De fait, ces communautés se caractérisent par une autonomie plus ou moins grande en fonction des rapports qu'elles entretiennent avec les instances investies par le pouvoir central. Cette autonomie se traduit par une gestion propre de la justice, le chef de la communauté pouvant intervenir pour résoudre les problèmes internes au groupe mais aussi procéder à l'établissement des actes de mariage, à l'enregistrement des témoignages... Cette autonomie entraîne également le règlement propre des relations socio-politiques avec l'extérieur : on voit ainsi des chefs de villages négocier la sécurité de leurs bourgades avec les tribus bédouines qui menacent de les attaquer<sup>107</sup>. En ce qui concerne la vie religieuse, l'indépendance de la communauté villageoise peut se traduire par l'embauche et la rémunération collective d'un imam, la construction et l'entretien d'un sanctuaire, la location des services d'un professeur pour qu'il apprenne les rudiments de l'islam aux enfants<sup>108</sup>. Cela dit ces cheikhs sont également souvent mis à contribution par le pouvoir central comme percepteurs d'impôts ou pour réquisitionner des hommes pour les armées. Ils sont alors désignés par le sultan comme *qā'id-s* de région<sup>109</sup> et jouent, dans ce cas, le rôle de médiateurs entre leur communauté et le pouvoir central qu'ils représentent officiellement. Ils sont dotés de compétences en matières fiscale et juridictionnelle.

- *L'habitat urbain et villageois.*

La première chose à souligner est que les fouilles archéologiques qui nous permettent d'étudier, en dehors des textes, la physionomie des espaces urbains ou ruraux sont restées très ponctuelles en ce qui concerne le Maghreb central. Quelques sites, essentiellement urbains, ont été fouillés, comme Ashīr<sup>110</sup>, la Qala'a des Bānū Ḥammad<sup>111</sup>, Sétif<sup>112</sup> ou Tlemcen<sup>113</sup>.

---

107 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, op. cit., fatwa n°119, p. 96 et suiv.

108 É. Voguet, « Islamisation de l'intérieur du Maghreb : les *fuqahā'* et les communautés rurales », *REMMM*, 126 (2009), pp. 141-152.

109 J. Berque, *L'Intérieur du Maghreb*, op. cit., p. 47.

110 D. Carver, Dj. Souidi, « Archaeological reconnaissance and evaluation in the Achir basin (Algeria) », *Archéologie Islamique*, 6 (1996), pp. 7-44.

111 L. Golvin, *Recherches archéologiques à la Qalā des Banū Hammād*, Paris, 1965 ; *La Qal'a des Bani Hammād : rapport de la mission polono-algérienne 1987-1988*, vol. 1, Varsovie, 1990.

112 A. Mohamedi, E. Fentress, « Fouilles de Sétif 1978-1982 : la construction de la ville Islamique », *Histoire et*

Même s'il est difficile de tirer des conclusions générales de l'étude de cas particuliers, on peut pourtant faire quelques remarques.

Dans les agglomérations, qu'elles soient fortifiées ou non, les fondations des maisons sont, la plupart du temps, en pierre, les murs en pisé recouverts de plâtre ou d'argile comme c'est le cas des maisons fouillées de Sétif élevées au X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles<sup>114</sup> ou alternant pierres et briques. Les habitations sont plus ou moins bien construites et les géographes et voyageurs ne manquent pas de le souligner : ainsi Léon l'Africain précise que les maisons d'Oujda furent un moment solides<sup>115</sup>, que celles de Hunain (avant la prise d'Oran par les chrétiens) « étaient très belles et ornementées : chacune avait son puits d'eau douce et une cour avec une treille : elles étaient pavées de carreaux de couleur et les terrasses des chambres étaient carrelées, les murs entièrement revêtus de mosaïques artistiques<sup>116</sup>», que celles de la province des Banū Rāshid sont encore au moment de son passage « très convenables, bâties avec des murs<sup>117</sup> », mais que celles de Mazouna sont « laides et pauvres<sup>118</sup> ». Dans les grandes villes, les activités économiques liées au commerce et à l'artisanat sont souvent regroupées dans le centre, les quartiers immédiatement autour rassemblant les résidences des membres de la classe dirigeante ou les grandes lignées de savants et les périphéries des zones d'habitat plus modestes. Les faubourgs hors les murs voient se côtoyer les populations les plus pauvres d'artisans ou d'ouvriers et des espaces libres à ciel ouvert (*rahba*) pour le commerce des produits de la campagne<sup>119</sup>.

Quelques *fatwa-s* qui rapportent des litiges concernant des maisons, de par leur nature de document juridique, fournissent des descriptions relativement précises. La cour intérieure (désignée indifféremment par les expressions *wasat al-dār* « le cœur de la maison » et *sāhat al-dār* « la cour de la maison ») occupe une place centrale dans l'organisation des espaces de vie ; elle est entourée sur trois ou quatre côtés par de longues pièces étroites qui servaient de chambre à coucher, de pièce de réception, de cuisine et peut être également d'écurie. Dans la

---

*Archéologie de l'Afrique du Nord. Actes du II<sup>e</sup> Colloque International réunis dans le Cadre du 108<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes*, Grenoble, 5-9 Avril 1983, Paris, 1985, pp. 469-478.

113 S. Dahmani, A. Khelifa, « Les fouilles d'Agadir. Rapport préliminaire 1973-74 », *Bulletin d'archéologie algérienne*, VI (1975-76), pp. 243-265 ; A. Charpentier, M. Negadi et M. Terrasse, « Une mission de coopération en archéologie islamique à Tlemcen (Algérie) », *Les nouvelles de l'archéologie*, 124 (2011), pp. 53-58.

114 J. L. Boone et N. L. Benco, « Islamic Settlement in North Africa... », *op. cit.*, p. 58.

115 Jean-Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, *op. cit.*, vol. 2, p. 327.

116 Jean-Léon l'Africain, *idem*, p. 329.

117 Jean-Léon l'Africain, *idem*, p. 338.

118 Jean-Léon l'Africain, *idem*, p. 347.

119 Voir par exemple A. Raymond, « Les caractéristiques d'une ville arabe « moyenne » au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Constantine », *ROMM*, 44 (1987), pp. 134-147.

cour, les habitants de la maisonnée font leur toilette et lavent le linge<sup>120</sup> : on trouve pour cela, dans certaines maisons urbaines, de petites fosses sceptiques et des puits<sup>121</sup>, également mentionnés dans les *fatwa-s*, à travers l'évocation de litiges concernant l'évacuation des eaux usées ou les infiltrations<sup>122</sup>.

Ceci suppose, comme l'a souligné Jean-Marie Pesez, une relation familiale entre les habitants<sup>123</sup>, toutes les pièces ouvrant sur cette cour qui offre le seul dégagement, car il n'y a pas – sinon la porte d'entrée – d'ouverture sur l'extérieur. Ces maisons ont pu être modifiées par les changements de modes de vie. L'organisation sociale qui voyait plusieurs générations vivre en commun avec leur famille respective évolue parfois, sans que l'on sache dans quelle mesure, vers une organisation restreinte au couple (ou au ménage polygame) et aux enfants. Là encore les *fatwa-s* apportent quelques éléments, mentionnant des litiges nés de la restructuration des espaces de la maison en vue d'isoler les différentes familles nucléaires<sup>124</sup>.

Les *fatwa-s* ne contiennent que peu de renseignements supplémentaires sur l'intérieur de ces maisons. On peut tout de même relever que certaines habitations, surtout en milieu urbain avaient l'eau courante, les eaux usées étant évacuées par un système de canalisation<sup>125</sup> et que certaines étaient pourvues d'un four à pain<sup>126</sup>.

Des questions liées au droit urbain sont évoquées à plusieurs reprises dans les recueils de *fatwa-s*. Au sein des bourgades rurales se posent souvent les mêmes interrogations, bien qu'à moins grande échelle que dans les villes plus importantes. Tous ces cas nous fournissent un certain nombre d'informations intéressantes notamment sur la distribution et la disposition des différentes maisons du village les unes par rapport aux autres, ainsi que sur l'organisation sociale qui en découle. Une des questions fréquemment abordée est celle de la subdivision de la voirie. La réglementation des rapports entre les habitations des impasses, par exemple, se retrouve de manière relativement récurrente dans les textes de droit musulman, il s'agit d'une sorte de co-propriété<sup>127</sup>. L'impasse « est traitée comme une cour commune aux habitations qui

---

120 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, *op. cit.*, *fatwa* n°86, p. 72 et suiv.

121 J. L. Boone et N. L. Benco, « Islamic Settlement in North Africa... », *op. cit.*, p. 58.

122 Voir par exemple Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, *op. cit.*, *fatwa* n°62, p. 54 et suiv.

123 J.-M. Pesez, « Tout ce qu'on sait sur la maison villageoise au moyen âge dans l'aire méditerranéenne et tout ce qu'on voudrait savoir », *Castrum 6 : Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au moyen âge*, A. Bazzana et E. Hubert (dir.), Rome-Madrid, 2000, pp. 1-11, p. 9.

124 Voir par exemple Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, *op. cit.*, *fatwa* n°86, p. 72 et suiv.

125 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, *op. cit.*, *fatwa* n°62, p. 54 et suiv.

126 Al-Māzūnī, *Nawāzil Māzūna*, chapitre sur les préjudices, poursuites et litiges, f° 31r° du manuscrit de la Bibliothèque générale de Rabat n°521 *qāf*.

127 Voir J.-P. Van Staëvel, « Le *qādī* au bout du labyrinthe : l'impasse dans la littérature jurisprudentielle mālikite (al-Andalus et Maghreb, 3<sup>e</sup>/IXe-9<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> s.) », P. Cressier, M. Fierro, J.-P. Van Staëvel (éds), *L'urbanisme*

l'entourent et chacun des habitants se considère comme son co-proprétaire<sup>128</sup>. » Ainsi, comme le souligne Jean Pierre Van Staëvel, l'impasse est un bien indivisible dont les différents possesseurs sont considérés comme des associés (*sharīk-s*) et nul « n'est habilité à en disposer sans l'autorisation expresse (*idhn*) de son ou ses partenaires qui bénéficient du même droit que lui<sup>129</sup> », nul ne peut porter atteinte à sa morphologie sans qu'il soit approuvé par l'ensemble des habitants<sup>130</sup>.

Il semble que la vie au sein des agglomérations s'organisait ainsi en sous-groupes répartis selon une sorte de solidarité d'impasse. Les habitants de ces culs de sac sont parfois désignés dans les *fatwa-s* par l'expression *ahl al-sikka* « gens de l'impasse », comme s'ils formaient une micro-communauté indépendante. À une échelle plus large les villes étaient divisées en quartiers (*hawma* ou *hāra*) et entourées de faubourgs : ceux de Ṭubna étaient ceints d'un mur, ceux de Baghay entouraient la ville de trois côtés... les gens s'y regroupaient en fonction de critères autant sociaux qu'économiques. On y trouvait les activités les plus dérangeantes pour les riverains : notamment les abattoirs et les tanneries. C'est également là que s'étendaient souvent les cimetières, comme à Bougie, à la Qala'a ou à Ṭubna<sup>131</sup>.

Deux autres questions reviennent fréquemment dans le droit urbain : celle de l'exhaussement des édifices et celle des murs mitoyens. Les maisons des bourgades sont fréquemment accolées les unes aux autres, d'où la récurrence des problèmes de mitoyenneté et de voisinage. Le droit tente en partie de régler ces litiges par la notion d' « association en copropriété<sup>132</sup>. » Les voisins ayant un mur commun sont en effet associés (*sharīk-s*) et toute décision concernant ce mur ne peut se faire qu'avec l'autorisation (*idhn*) des copropriétaires<sup>133</sup>.

De cette contiguïté des bâtiments naissent de multiples problèmes liés surtout à la volonté de préserver l'intimité de l'espace d'habitation des regards indiscrets. Les exemples les plus fréquents évoquent la visibilité que les voisins peuvent avoir les uns chez les autres depuis leurs toits plats en terrasse. La question juridique concerne fréquemment l'élévation des maisons : si un quidam hausse sa maison d'un étage, il surplombe alors de sa nouvelle

---

dans *l'Occident musulman au Moyen Age. Aspects juridiques*, Madrid, 2000, pp. 39-63.

128 L. Fernandes, « Habitat et prescriptions légales », *L'habitat traditionnel dans les pays musulmans autour de la Méditerranée*, vol. 2, *L'histoire et le milieu*, Rencontres d'Aix-en-Provence, 6-8 juin 1984, Le Caire, 1990, pp. 419-426, pp. 421-422.

129 J. P. Van Staëvel, *Droit mālikīte et habitat à Tunis*, op. cit., p. 153.

130 D'après la *Tabsirat al-Hukkām* d'Ibn Farhūn, le *Tahṣīl al-Ṭarīq* d'Ibn al-Shihna et le *I'lān bi Ahkām al-Bunyān* d'Ibn al-Rāmi, cités par L. Fernandes, « Habitat et prescriptions légales... », op. cit., note 1 p. 422.

131 R. Bourouiba, *Les H'ammadites*, Alger, 1984, p. 132.

132 Expression utilisée par J.- P. Van Staëvel, *Droit mālikīte et habitat à Tunis*, op. cit., p. 475.

133 Voir par exemple Al-Māzūnī, *Nawāzil Māzūna*, f° 99v° du manuscrit de la Bibliothèque générale de Rabat n°521 qāf.

terrasse les intérieurs de ses voisins. Si l'élévation est consentie, la « protection contre les indiscretions visuelles<sup>134</sup> » est toujours assurée.

On ne peut que déplorer ici l'absence quasi totale de fouilles archéologiques dans cette région<sup>135</sup>, sur des sites de ce genre et de cette époque. Il serait en effet extrêmement intéressant de pouvoir confronter les données fournies par les géographes et les textes des *fatwa-s* avec des éléments concrets sur les matériaux utilisés, les plans de maisons adoptés, etc. Car si les archéologues déplorent que l'interprétation des vestiges en termes de société soit toujours difficile et hasardeuse<sup>136</sup>, l'historien aurait ici besoin d'éléments plus concrets relevant de la vie matérielle pour illustrer ces hypothèses.

- *Les groupes sociaux des villes et des agglomérations rurales*

Les grandes villes comme Tlemcen, Constantine ou Bougie, en tant que capitales au moins régionales, rassemblent un personnel administratif important qui constitue un des éléments marquant du paysage social urbain. L'importance de ce *makhzen* au service des souverains dépend à la fois de la puissance du pouvoir central et des politiques menées par les différents sultans. Richard L. Lawless souligne ainsi que les premiers sultans 'Abd al-Wādīdes avaient un personnel nombreux : Yaghmurāsan notamment, nomma « un vizir (premier ministre et conseiller), un *ḥājib* (chef de la maison royale), un secrétaire à la correspondance, un secrétaire aux armées, un ministre des finances et un cadī de la capitale<sup>137</sup> ». Ce sont souvent les membres de la famille ou les proches du souverain qui sont nommés aux postes clés mais dans le cas des 'Abd al-Wādīdes, étudiés par Georges Marçais, il y eut plus tard des réfugiés andalous et des esclaves chrétiens convertis à l'islam<sup>138</sup>, ces derniers faisant auparavant partie des troupes armées. Les militaires forment en effet un autre groupe important de la société urbaine, groupe cela dit hétérogène, regroupant les chefs militaires et les membres de la garde personnelle des princes mais aussi les troupes en garnison.

---

134 R. Brunschvig, « Urbanisme médiéval et droit musulman », *REI*, 1947, pp. 127-155.

135 Des travaux ont été menés en revanche dans le sud de l'Espagne et au Maroc. Voir E. Fentress, « Social relations and domestic space in the Maghreb », *Castrum 6 : Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au moyen âge*, A. Bazzana et E. Hubert (dir.), Rome-Madrid, 2000, pp. 15-26 et A. Bazzana, « Matériaux et techniques de construction. Quelques réflexions à propos de l'habitat villageois dans al-Andalus », *idem*, pp. 53-74. E. Erbatī et P. Cressier sont également chargés d'une prospection sur « la naissance de la ville islamique » à partir des sites de Nakkur, Aghmat et Tamdult au sud du Maroc.

136 J.-M. Pesez, « Tout ce qu'on sait sur la maison villageoise... », *op. cit.*, p. 9.

137 R. L. Lawless, « Tlemcen, capitale du Maghreb central. Analyse des fonctions d'une ville islamique médiévale », *ROMM*, 20 (1975), pp. 49-66, p. 54.

138 G. Marçais, « Le makhzen des Beni 'Abd el-Wad rois de Tlemcen », *Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Occident musulman*, 1 (1957), pp. 51-57.

Autour des sultans gravitait donc une riche cour formée également de savants et de marchands, chaque catégorie n'étant évidemment pas étanche. La ville de Tlemcen fut sous les 'Abd al-Wādīdes, un centre culturel très florissant<sup>139</sup> ; on y comptait de nombreux juristes célèbres – les membres de la famille al-'Uqbānī notamment – qui y occupèrent de hautes fonctions : cadi ou grand cadi, prédicateur, imam ou professeur de madrasa. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la ville de Bougie compta également de grands noms comme Abū 'Abd Allāh al-Zawāwī qui en fut le cadi ou 'Abd al-Raḥman al-Wāghlīsī, mufti de renom<sup>140</sup>. Dans la mesure où les sultans avaient la haute main sur les nominations à ces charges officielles, les *fuqahā'* leur étaient nécessairement attachés. Il y eut, à la fin du Moyen Âge, une véritable intégration institutionnelle des juristes qui témoigne, d'une part, de la volonté des pouvoirs politiques de contrôler l'évolution juridico-religieuse de la région, d'autre part de la soumission relative des savants aux autorités centrales<sup>141</sup>.

Les marchands forment, dans les villes, un autre groupe social prépondérant. Léon l'Africain en fait un des éléments caractéristiques de la ville de Tlemcen, dont les habitants – dit-il – « sont divisés en quatre classes. Tel est artisan, tel est commerçant, tel est étudiant, tel est soldat<sup>142</sup> ». Les sources, notamment les sources latines, les documents de la Genizah et les *responsa* rabbiniques, nous renseignent surtout sur les marchands européens et juifs. Dominique Valérian souligne qu'à Bougie les communautés étrangères étaient structurées en fonction de leur pays d'origine. S'il ne fait aucun doute qu'ils commerçaient avec un milieu local, celui-ci reste beaucoup moins bien connu. Al-Maqqarī évoque par exemple les activités commerciales de certains membres de sa famille, marchands à Tlemcen pendant la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : ils formèrent une société avec des représentants établis à Tlemcen, à Sijilmāsa et à Oualata pour assurer le relais du commerce transsaharien<sup>143</sup>.

Les activités artisanales occupent également nombre d'habitants des villes et des bourgades rurales. Parmi les productions mentionnées pour la région, le tissage est une activité essentielle. Léon l'Africain évoque ainsi les artisans de Nédroma qui fabrique des toiles de coton, les tisserands de Tebecrit ou de Hunain, d'Oran, de Mostaganem, de Brechk,

---

139 Ibn Maryam, *Al-Bustān fī dhikr al-awliyā' wa l-'ulamā' bi-Tilimsān*, éd. A. Ibn Murād al-Turkī, Alger, 1908. Traduction française : *El-Bostane ou jardin des biographies des saints et savants de Tlemcen*, traduit et annoté par F. Provenzali, Alger, 1910.

140 D. Urvoy, « La structuration du monde des Ulémas à Bougie au VII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècle », *Studia Islamica*, 43 (1976), pp. 87-107. Cet article est basé sur le dépouillement du '*Unwān al-dirāya fī man 'urīfa min 'ulamā' fī l-mi'at al-sābi'a bi-Bijāya*', éd. 'A. Nuwayhid, Beyrouth, 1969.

141 Sur cette question voir J.-P. Van Staëvel, *Droit mālikīte et habitat...*, *op. cit.*, p. 244 et suiv ; M. K. Masud, B. Messick, D. S. Powers, « Muftis, Fatwas, and Islamic Legal Interpretation », *op. cit.*, p. 11.

142 Jean-Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, Paris, 1981, tome 2, p. 334.

143 R. I. Lawless, « Tlemcen, capitale du Maghreb central », *op. cit.*, p. 58.

de Miliana et de Mazouna<sup>144</sup>. Dans les *fatwa-s*, on trouve mention des *ḥāka* « tisserands » que cette désignation collective invite à considérer comme un véritable groupe professionnel. Les productions régionales conditionnent les activités, les surplus servant de base au développement d'un artisanat spécialisé<sup>145</sup> : dans les contrées où sont mises en valeur les plantations cotonnières ou de lin se développe la production d'étoffe ; dans les régions d'élevage ovin et caprin, on tisse laine et poils en couvertures, tentes et burnous<sup>146</sup> ; on trouve de nombreux forgerons dans les agglomérations proches de mines de fer comme à Tafesra<sup>147</sup>. Sont également signalés, des teinturiers, des potiers, des tourneurs sur bois, sans que l'on sache comment s'organisait socialement le travail de ces ouvriers spécialisés.

Dans les agglomérations rurales, on voit se dessiner une catégorie de villageois ou d'habitants de gros bourgs qui sont propriétaires de biens immobiliers et associent leurs activités artisanales et/ou commerciales à des activités agraires. Les notables urbains ne cultivaient vraisemblablement pas la terre eux-mêmes mais étaient souvent propriétaires de jardins qu'ils faisaient cultiver par d'autres. Différents types de contrats sur lesquels s'atermoient les juristes *mālikītes* (*musāqāt* « d'irrigation » *mughārasa* de « plantation ») lient le propriétaire d'un terrain voué aux cultures horticoles et aux vergers et un ouvrier qui cultive et entretient les plantations contre une part de récolte et parfois le partage des arbres et du terrain. Pour les cultures céréalières, on trouve des contrats dits de *muzāra'a* « d'ensemencement en commun », qui associent théoriquement le propriétaire d'un terrain et un cultivateur disposant d'un attelage de labour, d'outils, de semences et de leur force de travail. Dans les faits et contre la volonté des *fuqahā'*, il semble que bien souvent l'ouvrier (laboureur, moissonneur, sarcler...) ne faisait que participer à la mise en valeur du terrain contre une part de fruit : dans ce cas il porte le nom de *khammās* « employé au quint » censé percevoir un cinquième de la récolte. Ces ouvriers agricoles étaient souvent très nécessaires ; des ajouts de salaire en numéraire ou en nature (nourriture, vêtements, part de paille) étaient visiblement fréquents surtout dans les périodes de pénurie de main d'œuvre : plusieurs *fatwa-s* des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, viennent ainsi confirmer, s'il en était besoin, le déclin démographique qui a affecté le Maghreb de la fin du Moyen Âge. Il faut également souligner que la plupart des exploitations étaient relativement petites. La structure microfundiaire semble avoir été

---

144 Jean-Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, *op. cit.*, tome 2, pp. 328, 329, 341, 342, 343, 345, 347.

145 M. Meouak, « Le Hodna occidental entre régions méditerranéennes et plaines désertiques : organisation des terroirs, communautés rurales et productions agricoles au Moyen Âge », *REMMM*, 126 (2009), pp. 117-139, p. 135.

146 É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, *op. cit.*, p. 384.

147 Jean-Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, *op. cit.*, tome 2, p. 337.

largement dominante, voire exclusive<sup>148</sup> et entretenue notamment par des stratégies matrimoniales. En milieu rural, les dots consistent fréquemment en part de terrain ou de jardin que le mari continu à exploiter<sup>149</sup>. Les stratégies endogames participent à préserver le capital foncier, les stratégies exogames, qui se réalisent cependant dans un cadre relativement restreint, permettant éventuellement de l'accroître<sup>150</sup>.

### *Les femmes*

Dans ce rapide panorama des sociétés urbaines et villageoises, il faut enfin accorder une petite place aux femmes. Bien sûr les sources ne sont pas très prolixes sur la question mais les textes juridiques apportent là encore quelques indications intéressantes. Maya Shatzmiller a écrit deux articles généraux sur le travail des femmes<sup>151</sup> ; le problème qu'ils posent est celui de la contextualisation : les informations existent mais elles proviennent d'époques et de lieux différents ce qui rend difficile toute généralisation. Retenons cependant qu'en milieu rural, l'unité de production étant la famille, relativement peu de bras pouvaient être mis à contribution, ce qui exclut une véritable division du travail en fonction des sexes. Tous les membres de la famille, et donc bien sûr les femmes, devaient être impliqués dans les travaux agricoles et d'élevage<sup>152</sup>. Maya Shatzmiller souligne que certains travaux agricoles leurs étaient intimement associés, mais c'est surtout leur travail artisanal qui apparaît dans les *fatwa-s*. En milieu rural les activités de filage et de tissage du lin mais surtout de la laine des moutons et des poils de chèvre ou de chameaux sont mentionnées notamment à propos de la fabrication des cordes et des tapis de tentes<sup>153</sup>. On leur remet la matière première et les femmes peuvent effectuer ce travail contre un salaire (*ujra*) : les juristes soulignent que si c'est le mari qui fournit la matière première, la femme peut être considérée comme son associée. Ce travail est effectué à la maison probablement pour les besoins de la famille mais les produits peuvent aussi être vendus sur les marchés. À la ville aussi le textile est un secteur dans lequel les femmes sont fréquemment investies, Maya Shatzmiller pense même qu'elles

---

148 Sur ces différents types de contrats voir É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central, op. cit.*, p. 337 et suiv.

149 H. R. Idris, « Le mariage en Occident musulman. Analyse de *fatwās* médiévales extraites du "Mi'yār" d'al-Wansharīsī », *ROMM*, 25 (1978), pp. 119-138, p. 123.

150 B. Johansen, « Des institutions religieuses du Maghreb », *Arabica*, 35 (1988), pp. 221-252, p. 240.

151 M. Shatzmiller, « Aspects of Women's Participation in the Economic Life of Later Medieval Islam : Occupations and Mentalities », *Arabica*, 35-1 (1988), pp. 36-58 ; « Women and Wage Labour in the Medieval Islamic West : Legal Issues in an Economic Context », *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, 40-2 (1997), pp. 174-206.

152 M. Shatzmiller, « Aspects of Women's Participation in the Economic Life... », *op. cit.*, p. 41.

153 Voir par exemple Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central, op. cit.*, *fatwa* n°237, p. 132 et suiv.

avaient un quasi-monopole sur les activités de filature<sup>154</sup>. Dans les milieux urbains, bien d'autres activités rémunérées apparaissent : sages-femmes, nourrices (les femmes de classe aisée font allaiter leur nouveau-né)<sup>155</sup>, coiffeuses<sup>156</sup>, masseuses dans les hammams, boulangères... si le travail est, là encore, souvent fait à la maison, les femmes se regroupent parfois pour faire ensemble une même activité<sup>157</sup>.

Les *fatwa-s* laissent également apparaître de nombreuses activités commerciales et on voit, à l'occasion, des femmes se rendre sur les marchés pour y vendre le fruit de leur travail ou les productions agricoles de leur famille. Mais il y est surtout question des droits des femmes en matière d'héritage, de dot et au sein de leur vie d'épouses. Apparaissent également quelques informations sur leurs tenues vestimentaires notamment sur le fait qu'à la campagne elles n'étaient pas toujours voilées<sup>158</sup>.

## 2) Les espaces du nomadisme :

- *Le monde des douars*

Nous ne disposons que de très peu d'informations sur ces groupes qui vivent dans des agglomérations plus ou moins provisoires composées essentiellement de tentes. Le monde des douars, contrairement à celui des villages, échappe la plupart du temps à la connaissance des lettrés qui nous ont laissé leurs témoignages. Quelques rares mentions apparaissent dans les ouvrages de géographie (al-Idrīsī, al-'Abdarī) et les récits de voyages comme celui d'Ibn Battūṭa (Dozy, tome 1 : 473b) : les voyageurs étaient, pour certains de leurs parcours, accompagnés de groupes bédouins qui assuraient leur sécurité et leur quotidien ; ils séjournèrent alors à l'occasion dans des douars. Quelques *fatwa-s* tardives (fin XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>) évoquent les *ahl al-duwār* : les informations qu'elles fournissent sont particulièrement précieuses du fait que l'on ne les trouve pas ailleurs. L'apparition des *ahl al-duwār* dans ces *fatwa-s* témoigne, me semble-t-il, d'une prise en compte par les juristes d'une réalité sociale, prise en compte qui entraîne progressivement un début d'existence légale de ces groupes. Ceci ne veut bien sûr pas dire que cette organisation n'existait pas avant mais c'est seulement

---

154 M. Shatzmiller, « Aspects of Women's Participation in the Economic Life... », *op. cit.*, pp. 45-46.

155 Al-Wansharīsī, dans V. Lagardère, *Histoire et société en Occident musulman au Moyen Âge, analyse du Mi'yār d'al-Wansharīsī*, Madrid, 1995 : deux *fatwa-s* du XIV<sup>e</sup>, l'une de Fès, l'autre de Meknès, p. 93, paragraphes 104 et 106.

156 Al-Wansharīsī, *idem, fatwa* rendue à Tunis au XIV<sup>e</sup>, p. 89, paragraphe 80.

157 C'est par exemple ce que mentionne al-'Uqbānī dans son traité de *ḥisba* à propos de femmes qui se réunissent pour filer ensemble le lin ou la laine. A. Chenoufi, « Un traité de *ḥisba* (*Tuhfat an-nāzīr*) de Muḥammad al-'Uqbānī at-Tilimsānī », *BEO*, XIX (1965-66), pp. 133-343, p. 264.

158 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central, op. cit.*, *fatwa* n°155, p. 108 et suiv.

à partir du moment où les communautés bédouines sont ainsi désignées qu'elles sont, aux yeux des juristes, véritablement intégrées à la *Umma*.

L'oscillation entre le caractère temporaire de l'installation et l'établissement pour une durée relativement longue conditionne l'organisation de ces douars. L'établissement étant saisonnier, le groupe se fixe pour les mois d'hiver dans un lieu où il trouve « refuge contre la neige et le froid »<sup>159</sup>, et s'installe l'été dans une zone de pâturages où il peut également s'adonner à des activités agricoles. Il s'agit donc d'un nomadisme pastoral limité à des allers retours entre deux espaces, d'une « transhumance entre deux secteurs »<sup>160</sup> plus ou moins éloignés mais à l'intérieur d'un cadre territorial précis. Les campements sont abandonnés soit jusqu'à la saison suivante soit définitivement. Ces douars s'installent sur des terrains inoccupés ou sur des terrains abandonnés par leurs propriétaires originels. On trouve à l'occasion le terme de *manzil* pour désigner un groupement d'habitats en dur, sorte de hameau servant de base aux tribus semi-nomades : c'est le cas de Magra dans le Hodna occidental et d'un certain nombre de lieux dits *Manzil* notamment sur la route de Tlemcen à la Qala'at al-Mahdi<sup>161</sup>.

Du fait de leur intermittence et de leur caractère précaire, les douars, n'ont pas laissé beaucoup de traces : Patrice Cressier utilise ainsi l'expression de « palimpseste » pour décrire ces sites réinvestis à plusieurs reprises<sup>162</sup>. Des recherches sur les paysages ruraux, comme il en a été mené pour al-Andalus ou pour étudier le territoire marocain, permettraient peut-être d'associer quelques éléments plus précis aux impressions que nous avons à la lecture des textes ?

Malgré leur installation temporaire, les douars suivent une organisation précise et structurée. C'est parce que les tentes sont disposées en cercle autour d'un espace central désigné par l'expression *sahat al-duwār* ou *wasat al-duwār* que le campement s'appelle *duwār*. Les tentes *khayma* « à cause de l'ombre qu'elles procurent », ou *bayt shar'* « maison de poil, à cause de la matière dont elles sont faites »<sup>163</sup>, laine de moutons, poils de chèvres ou de chameaux. Elles sont soutenues par des cordes, fixées sur des mâts de bois et maintenues par des piquets également en bois comme le souligne Ibn Khaldūn en disant que ce matériau ne

---

159 E. Laoust, « L'habitation chez les transhumants du Maroc central : la tente et le douar », *Hesperis*, X (1930), pp. 151-253, p. 153.

160 J. Berque, « Ce texte algérien du XVI<sup>e</sup> siècle », *Les Arabes par leurs archives (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1976, pp. 69-92, p. 72.

161 M. Meouak, « Le Hodna occidental... », *op. cit.*

162 P. Cressier, « Paysages irrigués d'al-Andalous et du Maghreb », présentation dans le cadre du séminaire de M. Barrucand, Université Paris IV, 6 avril 2001.

163 D<sup>r</sup> Shaw, *Voyage dans la régence d'Alger, ou description géographique, physique, philologique etc. de cet État*, trad. de l'anglais par J. Mac Carthy, Paris, 1830, p. 106.

sert qu'à cela<sup>164</sup>. Presque rien ne marque en profondeur l'espace du campement des bédouins : Ibn Khaldūn précise encore que les pierres « ne leur servent que comme points d'appui pour leurs marmites ».

Le douar est entouré d'un fossé de défense qui délimite un territoire approprié, un *ḥawz*, espace qui fait partie d'un intérieur protégé. Cette zone tampon est notamment utilisée pour faire paître les troupeaux, mais ce cercle, qui fait l'objet d'une surveillance organisée par le groupe, a pour principal objectif de protéger le cheptel et les tentes des menaces extérieures qu'elles soient naturelles ou humaines. Il faut prévoir et essayer d'empêcher les attaques des bêtes sauvages pour assurer la protection des hommes et des bêtes installés dans le douar. Cette protection est entre autres assurée par la mise en place de ce dispositif défensif que constitue le fossé censé piéger les bêtes sauvages qui menacent de venir dévorer le bétail. La nuit les bêtes sont par ailleurs abritées sous la tente, probablement divisée en deux espaces, l'un réservé à la vie familiale, l'autre au bétail.

Les douars, malgré leur caractère relativement centré sur eux-mêmes, sont en liaison les uns avec les autres. Il est probable que rapidement de grandes tribus se soient réparties en plusieurs douars comme en témoigne l'historique des tribus d'Oranie rédigé en 1856 par un administrateur colonial et conservé aux archives d'Outre-mer<sup>165</sup>. Les distances entre deux campements sont évidemment variables, mais elles sont parfois assez faibles. Les habitants de ces installations provisoires connaissent donc les implantations limitrophes et il y a facilement contact entre ces différents groupes de peuplement.

Cela dit le douar désigne également l'ensemble des gens qui ont l'habitude de se déplacer et de camper ensemble, les *ahl al-duwār* « les gens du douar » qui forment une communauté mobile, souvent agro-pastorale fondée sur un certain nombre de principes liés à la collectivité et organisée de façon relativement autonome.

Autonomie en ce qui concerne la vie religieuse d'abord. Comme dans les bourgades rurales, un imam est attaché au douar et se déplace avec lui. La prise en charge de la mise en place et de l'entretien d'un lieu de culte est assurée par la communauté. Des *fatwa-s*, certes assez tardives (pas avant le XIII<sup>e</sup> siècle) témoignent ainsi de l'existence de « tentes-mosquée » qui suppléent à un établissement en dur lorsqu'il n'y a pas d'oratoire à proximité<sup>166</sup>. L'imam du douar se charge de la direction de la prière. Il détient ainsi un rôle essentiel de passeur,

---

164 Ibn Khaldūn, *Le livre des exemples*, trad., prés. et ann. A. Cheddadi, Paris, 2002, p. 411f.

165 *Historique des tribus d'Oranie (Notices historiques et géographiques sur les tribus de la division d'Oran)* 1856. CAOM manuscrit conservé sous la cote : ALG GGA 10h/53.

166 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, op. cit., fatwa n°502, p. 232 et suiv.

entre la réalité des pratiques du monde de la bédouinité et l'islam orthodoxe : il vit au sein du douar, à ce titre il fait partie du groupe tribal et participe à la gestion collective de cette micro-communauté, mais sa formation et sa fonction l'unissent au projet social beaucoup plus large de la communauté musulmane. Les « gens de douars » louent également, comme en témoignent encore les *fatwa-s*, les services d'un professeur pour qu'il enseigne à leurs enfants<sup>167</sup>. Le maître est alors, en partie, rétribué en nature. Comme ces groupes de transhumants sont avant tout des pasteurs, le salaire peut être payé en têtes de bétail<sup>168</sup> et complété par des dons.

Les communautés des douars organisent également collectivement la protection de leurs biens. Protection de leurs réserves de grains d'abord par une pratique répandue d'ensilage collectif<sup>169</sup>. Ils rassemblent toutes les réserves dans un seul lieu ce qui facilite la surveillance par un gardien embauché par l'ensemble du groupe. Protection et défense de leur douar ensuite, en assurant à tour de rôle une garde de nuit<sup>170</sup> pour prévenir le groupe des différents dangers qui le menacent : agressions d'autres tribus, vols, attaques de bêtes sauvages.

La gestion de leurs activités pastorales se fait également en commun : si chacun est propriétaire de son troupeau, la *jamā'a* peut embaucher collectivement un pâtre pour assurer le gardiennage des bêtes<sup>171</sup>.

La collectivité est dirigée par un cheikh, chef de la famille la plus puissante du groupe, qui assure la cohésion structurelle du groupe, servant là encore de médiateur, arrangeant les différends qui opposent les membres du douar. C'est également lui qui veille sur les relations du groupe avec l'extérieur, négociant alliances, soumissions, redevances<sup>172</sup>.

- *Les 'arab*

Le mot *'arab* a des acceptations différentes : il peut certes désigner les populations qui ont une origine arabe supposée ou revendiquée (des tribus d'origine arabe comme les Bānū 'Āmir ou les Suwayd présents au Maghreb central à partir du VI<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> siècle). Mais le mot *'arab* désigne également des groupes qui vivent dans la *bādiya*, des bédouins associés à un mode de

167 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central, op. cit., fatwa n°432*, p. 214 et suiv.

168 Al-Māzūnī, *Idem, fatwa n°442*, p. 218 et suiv.

169 B. Rosenberger, « Cultures complémentaires et nourritures de substitution au Maroc (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », *Annales ESC*, 35 (mai-août 1980), p. 477-503, p. 479.

170 Al-Māzūnī, *Nawāzil Māzūna*, chapitre sur les blessures, question posée à Ibrāhīm al-'Uqbānī (Tlemcen, XV<sup>e</sup> siècle), f°133v° du manuscrit de la Bibliothèque générale de Rabat n°521 *qāf*.

171 É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central, op. cit.*, pp. 374-375.

172 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central, op. cit., fatwa n°119*, p. 96 et suiv.

vie de grands nomades pasteurs chameliers. Ils sont ainsi distingués des nomades ou semi-nomades transhumants. C'est ce second sens – qui n'est pas incompatible avec le premier – que revêt le plus fréquemment ce mot dans les *fatwa-s* : le terme de « *'arab* » y est moins une qualification de peuple qu'une référence à un genre de vie fondé sur le nomadisme et l'élevage<sup>173</sup>. Le *'arab* c'est « le plus bédouin des bédouins ». Dans les textes arabes ces *'arab* sont souvent décriés ; dans les *fatwa-s*, ils sont surtout mentionnés pour les razzias qu'ils mènent contre les villageois ou contre les gens des douars. Ils sont considérés comme un péril pour la *Umma* et de facto pour la centralisation étatique<sup>174</sup>.

Dans une *fatwa* d'Ibn 'Abd al-Salām (Tunis, m. 749/1348) nous trouvons un certain nombre d'informations sur les activités de ces *a'rāb*<sup>175</sup> : on apprend qu'ils sont de gros éleveurs de bétail et qu'ils couvrent l'essentiel des besoins des sédentaires en viande, qu'ils sont également éleveurs de chameaux, se servant de ces bêtes pour le portage mais aussi comme monture pour circuler ou faire la guerre. Ils sont par ailleurs réputés pour être des cavaliers hors pair : ils se servent de leurs chevaux lors de leurs actions guerrières ou de razzias<sup>176</sup>. Ce sont ces aptitudes guerrières qui ont toujours poussé les forces politiques en place à recruter activement leurs soldats parmi ces grands bédouins. Leurs qualités guerrières et les longs parcours qu'ils entreprennent, encouragent voyageurs et marchands à se joindre à leurs convois<sup>177</sup> qui leur assurent protection et ravitaillement contre de probables participations en argent ou en nature.

Dans les sources, ils sont la plupart du temps mentionnés pour les razzias qu'ils mènent contre les villages ou les douars, les réduisant au plus grand dénuement. Tant et si bien d'ailleurs que le terme *'arab* est parfois synonyme de « bandit » et que dans les textes juridiques ils sont rejetés hors de la *Umma* bien qu'ils se considèrent eux-mêmes comme musulmans<sup>178</sup>. Les juristes tentent de normaliser les relations que les croyants peuvent entretenir avec eux, notamment en ce qui concerne les transactions commerciales : achat de bétail, de chameaux mais aussi de vivres rapportées de loin.

---

173 A. Miquel, « Sur les lieux. À propos du premier chapitre de l'Intérieur du Maghreb », in F. Pouillon (dir.), *Enquête dans la bibliographie de Jacques Berque. Parcours d'histoire sociale*, REMMM 83-84 (1997), pp. 135-139, p. 137.

174 É. Voguet, « Dissidence affirmée ou rejet codifié de la *Umma*. *Badawî* et *'arab* dans les *Nawâzil Mâzûna* », *Alfa. Maghreb et sciences sociales*, 2006, pp. 147-157.

175 Al-Mâzûnî, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central*, *op. cit.*, *fatwa* n°295, p. 140 et suiv.

176 Al-Mâzûnî, *Idem*, *fatwa* n°119, p. 96 et suiv.

177 Al-Mâzûnî, *Idem*, *fatwa* n°304, p. 154 et suiv.

178 É. Voguet, « Islamisation de l'intérieur du Maghreb », *op. cit.*, p. 145.

### 3) Les *murābiṭūn*

Même si le thème relève en grande partie de l'histoire religieuse, il ne faut pas négliger le rôle que ces groupes ont joué dans la structuration des espaces ruraux du Maghreb central à la fin du Moyen Âge. Ils apparaissent notamment dans les recueils de *fatwa-s* (notamment dans celui d'al-Māzūnī) comme groupes véritablement constitués à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils semblent alors faire véritablement partie du paysage rural du Maghreb central. Les groupes dits de *murābiṭūn* sont primitivement constitué par l'installation d'un homme qui, après s'être retiré de son groupe tribal ou avoir fui son clan familial et avoir mené une vie d'ascète, choisit de s'établir dans une zone jusque là inhabitée et de fonder une zaouïa. Le choix du lieu paraît souvent être lié à l'insécurité ambiante, l'espace investi devenant un refuge. L'ascète est rapidement rejoint par des gens d'horizon divers, voyageurs et nomades que la pauvreté ou la foi a conduits à se détacher de la tribu qui les a vus naître : ils trouvent ainsi un moyen de s'insérer dans de nouvelles sociabilités<sup>179</sup>. La communauté s'agrandit et à la mort du saint homme (*ṣāliḥ*), son tombeau (*maqām*) ou sa zaouïa deviennent des lieux de pèlerinage dont la sphère d'influence peut encore s'élargir. Le groupe primitivement formé d'individus de différentes origines (nomades et sédentaires, arabes et berbères...) porte, dans les recueils de *fatwa-s*, le nom de *jamā'a*, de « communauté » qui dépasse les solidarités traditionnelles et familiales au profit d'un groupement d'ordre religieux. Il faut pourtant souligner que l'on voit à propos de ces groupes, réapparaître dans les cas d'espèce les notions de lignée (*dhuriya min rajul ṣāliḥ / awlād al-murābiṭīn*) et de tribu (*qabīla*) : les systèmes sociaux ancestraux sont donc rapidement réintroduits dans un système qui a priori les évacuait. Le nom du fondateur devient bientôt le patronyme de la nouvelle tribu qui utilise à fois ses ressources lignagère (et surtout la réputation de ses ascendants), son prestige religieux et son rôle économique et politique pour s'imposer comme nouvelle force sociale dans le paysage rural du Maghreb<sup>180</sup>.

Ces communautés rurales sédentaires deviennent des pôles importants de richesses et se développent notamment par la mise en valeur des terres, les constructions de maisons et la création de marchés. Si l'initiative de la fondation semble celle d'un homme, le pouvoir central encourage le développement de ces nouvelles communautés notamment en leur

---

179 Sur cette question voir É. Voguet, « Chefs de tribus et *murābiṭūn* : des élites rurales du Maghreb médiéval ? », *Élites rurales méditerranéennes au moyen âge, Mélanges de l'École française de Rome. Moyen âge*, 124/2 (2012), pp. 375-382 et « Le rôle des *murābiṭūn* dans l'encadrement socio-politique et religieux des zones rurales d'après les fatwas mālikītes (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) », *Terroirs d'al-Andalus et du Maghreb médiéval : Peuplements, ressources et sainteté (VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, S. Gilotte et É. Voguet (dir.), Paris, à paraître.

180 S. Alouani, *Tribus et marabouts. A'râb et walâya dans l'intérieur de l'Ifrīqiya entre le V<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup>/XVIII<sup>e</sup> siècle*, Suomalaisen Tiedeakatemia Toimituksia 358, Helsinki, 2010.

octroyant de nombreux terrains pris sur les terres de makhzen – du domaine public<sup>181</sup>. Contrairement à ce que l'on voit pour la propriété paysanne, les zaouïas parviennent parfois à se constituer de grands domaines et les communautés maraboutiques sont souvent décrites comme prospères.

Elles bénéficient en premier lieu du phénomène du repentir des bédouins *tawbat al-'arab* qui fleuri à la fin du Moyen Âge : nombre de nomades s'étant longtemps adonné au pillage reviennent dans le droit chemin et leur richesses indûment acquises sont redistribuées notamment aux zaouïas<sup>182</sup>.

Elles profitent également de certaines rentes fiscales notamment de la *zakāt* (l'aumône légale) qu'elles redistribuent en subvenant aux besoins de leurs hôtes (étudiants, pèlerins, voyageurs indigents) et aux bédouins qui demandent l'aumône<sup>183</sup>.

Elles perçoivent aussi les impôts portant sur les terres qu'elles mettent en valeur et bénéficient d'exemptions fiscales. Le but avoué du pouvoir central à travers ces faveurs est d'obtenir la bénédiction du cheikh<sup>184</sup>, mais des objectifs beaucoup plus pragmatiques animent également les sultans. Le premier est de sédentariser un groupe dans une région difficilement contrôlable. Cette installation garantit en effet au sultanat des facilités de contrôle. Ces communautés s'établissent fréquemment dans des régions inhabitées ou abandonnées<sup>185</sup>, terrain de tribus nomades difficilement maîtrisables et cette sédentarisation va permettre de pacifier la région, de sécuriser les routes<sup>186</sup> et donc d'étendre le territoire contrôlable par le pouvoir central.

La fortune matérielle des zaouïas est enfin accrue par les marchands de passage : les communautés maraboutiques s'insèrent rapidement dans les réseaux commerciaux en sécurisant les routes, en offrant gîte et couvert. Ils développent à leur tour des activités commerciales importantes notamment en mettant en place de nouveaux marchés régionaux<sup>187</sup>. Une partie de leurs ressources étant perçues en nature ils peuvent aussi commercialiser les surplus. On voit également certain d'entre eux s'attacher aux caravanes de marchands pour assurer leurs déplacements<sup>188</sup>. Les commerçants offraient en effet de substantielles

---

181 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central, op. cit., fatwa n°292* p. 138 et suiv. et *fatwa n°430*, p. 212 et suiv.

182 N. Amri, *Les saints en islam les messagers de l'espérance, sainteté et eschatologie au Maghreb aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2008.

183 H. Touati, « En relisant les « Nawāzil » Mazouna, marabouts et chorfa au Maghreb central au XV<sup>e</sup> siècle », *Studia Islamica*, 69 (1989), pp. 75-94.

184 Al-Māzūnī, dans É. Voguet, *Le monde rural du Maghreb central, op. cit., fatwa n°292*, p. 138 et suiv.

185 Al-Māzūnī, *Idem, fatwa n°156*, p. 110 et suiv.

186 Al-Māzūnī, *Idem, fatwa n°693*, p. 250 et suiv.

187 Al-Māzūnī, *Idem*.

188 Al-Māzūnī, *Idem, fatwa n°445*, p. 220 et suiv.

compensations contre les bons auspices qu'étaient censés assurer ces divins protecteurs de caravanes. Il est probable qu'en pareil cas ils profitaient également du voyage pour s'adonner eux-mêmes à des activités commerciales.

La communauté profite aussi de tous les déplacements et des gens qui font halte chez elle pour augmenter son prestige et s'assurer un rayonnement plus large mais aussi pour recueillir de nombreux dons<sup>189</sup>.

Exploitation de la rente fiscale, exemption, constitution d'un patrimoine foncier, insertion dans les réseaux commerciaux : autant de possibilités de capitaliser les richesses et d'occuper une place de choix dans l'économie rurale.

Le prestige religieux de ces groupes ajouté à leur stabilité d'un point de vue économique fait ensuite de ces derniers d'excellents recours pour les gens de la région qui ont besoin d'intercesseur. Le saint apparaît comme une instance politique plus accessible au commun des mortels qu'un gouverneur ou qu'un cadî. Loin de chercher, comme le remarque Michael Brett, à renverser l'ordre social<sup>190</sup>, ils s'établissent comme médiateur dans la gestion des conflits inter-tribaux et arbitres entre les autorités concurrentes. Le sultanat, pour cette raison, tente de se concilier ces tribus maraboutiques pour utiliser leur autorité à l'échelle locale comme relais de la sienne. En leur déléguant cette fonction politique d'arbitrage des conflits qui agitent le pays, il tente d'en faire ses propres intermédiaires, ses relais plutôt que ses adversaires. Ceci renforce encore l'idée que les chefs des communautés maraboutiques faisaient partie des autorités en place dans le Maghreb central de la fin du Moyen Âge, autorités avec lesquelles le pouvoir central était obligé de composer.

Mohamed Mezzine parle pour évoquer le développement de ces groupes de *murābitūn* d'un « phénomène socio-religieux » qui viendrait, selon lui, dynamiser une évolution qui était jusque-là le résultat des seuls rapports pouvoir/tribus<sup>191</sup>. Et force est de constater que le développement de ces communautés contribue à redéfinir l'ensemble des rapports qui régissent la vie sociale de la région. Elles deviennent des pôles de stabilité économiquement prospère qui offrent de nouveaux espaces de distribution des productions tant agricoles qu'artisanales. Politiquement, cette instance facilement accessible au quotidien est un recours fréquent pour le règlement des conflits locaux.

---

189 Jean-Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, tome 2, p. 340.

190 M. Brett, « Mufti, Murabit, Marabout and Mahdi: four types in the Islamic history of North Africa », *ROMM*, 29 (1980), pp. 5-15, p. 9.

191 M. Mezzine, *Le temps des marabouts et des chorfa*, *op. cit.*, p. 8.

## Conclusion

L'arrivée des Arabes au Maghreb central n'a pas profondément transformé les structures sociales de la région. La majeure partie de la population en présence était composée de Berbères (*Afāriq* et *Rūm* mentionnés au moment de la conquête, disparaissent assez vite des sources) et ces Berbères, comme les nouveaux venus, se caractérisaient par leur structuration tribale. Cette proximité d'organisation et de représentation sociales a sans doute facilité l'intégration des arabes, par ailleurs arrivés en petit nombre. Le changement est surtout intervenu à partir du X<sup>e</sup> siècle avec le développement d'agglomérations urbaines et de gros bourgs et l'exode des ruraux qui en fut le corollaire. Les « orientaux » s'installèrent dans les villes et des groupes berbères furent déplacés pour venir peupler les nouvelles agglomérations. À ce mélange effectif s'ajoute la fusion liée au processus d'islamisation. Les Berbères se sont, par exemple, appropriés le khārijisme, doctrine élaborée en Orient, qui leur permit d'exprimer leurs revendications au sein même de l'islam et qui fut l'un des vecteurs de l'arabisation. La fusion ne se fait cependant pas dans un seul sens et on peut également noter certains processus de « berbérisation » notamment par la traduction de coutumes locales par le droit musulman, ce qui permit le maintien de pratiques sociales ancestrales surtout en milieu rural et dans le domaine de l'organisation du travail. Ce sont les espaces de sédentarité qui voient sans doute le plus évoluer leur organisation sociale : progressivement apparaissent des entités communautaires fondées sur des intérêts socio-économiques (communautés villageoises, solidarité de quartier ou d'impasse, regroupement d'artisans, naissance des communautés maraboutiques...) qui prennent le pas sur les groupes tribaux. Dans les villes et villages, la famille élargie regroupant plusieurs générations au sein d'une même maison est parfois remplacée par un modèle nucléaire et les groupes socioprofessionnels façonnent désormais le paysage social. Le monde du nomadisme reste quant à lui fortement tribal au moins en termes de représentations.

L'histoire sociale du Maghreb central reste, on le voit, très impressionniste. Si des groupes se dessinent, les individus ont du mal à émerger. Les sources écrites à notre disposition, qu'elles soient littéraires ou juridiques, ne nous laisseront sans doute pas les voir de beaucoup plus près mais la multiplication de monographies, l'étude du local et les fouilles d'archéologie notamment rurale, permettront, on l'espère, d'affiner les contours de cette société composite.

## Bibliographie

### Sources

- Bakrī (al-), *Al-Mughrib fī dhikr Ifrīqiya wa l-Maghrib, Description de l'Afrique septentrionale*, trad. De Slane, éd. revue et corrigée, Paris, 1965.
- Balādhurī (al-), *Kitāb futūḥ al-buldan*, éd. S. al-Munjid, Le Caire, 1956.
- Burzulī (al-), *Bāb al-qaḍā' wa l-shahādāt min nawāzil al-Burzulī*, éd. M. al-Ḥ. al-‘Āmirī, Tunis, 1990.
- Dawūdī (al-), *Kitāb al-Amwāl*, éd. R. M. S. Shahāda, Rabat, 1986.
- *Id.*, *Kitāb al-Amwāl*, éd. critique et trad. angl. N. A. W. Al-Fili, PhD de l'Université de Exeter, UK, 1989.
- *Id.*, *Kitāb al-Amwāl*, éd. et trad. angl. A. M. Sharfuddin, New Delhi, 1999.
- Ġubrinī (al-), *‘Unwān al-dirāya fī man ‘urifa min ‘ulamā’ fī l-mi‘at al-sābi‘a bi-Bijāya*, éd. ‘A. Nuwayhid, Beyrouth, 1969.
- Ibn ‘Abd al-Ḥakam, *Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne*, texte arabe et traduction française par Albert Gateau, Alger, 1947.
- Ibn ‘Abd al-Ḥalīm, trad. E. Lévi-Provençal, « Un nouveau récit de la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes », *Arabica*, 1-1 (1954), pp. 17-52.
- Ibn Abī Zayd, *Al-nawādir wa-l-ziyadāt ‘alā ma fī l-Mudawwana min ghayriha min al-ummahāt*, Beyrouth, 1999, 15 vol., vol. X, éd. M. A. Boukhobza.
- Ibn al-Athīr, *Al-Kāmil fī l-Tā’rīkh*, Le Caire, s.d.. Trad. partielle, *Annales du Maghreb et de l'Espagne*, E. Fagnan, Alger, 1901.
- Ibn Hawqal, *La Configuration de la Terre*, trad. J. H. Kramers et G. Wiet, rééd. Paris, 2001.
- Ibn ‘Idhārī, *Al-Bayān al-Mughrib fī akhbār al-Andalus wa l-Maghrib*, éd. J.S. Colin et E. Levi-Provençal, Leyde, 1948. Trad. *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, E. Fagnan, Alger, 1901-1904.
- Ibn Khaldūn, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale par Ibn Khaldoun*, trad. M. le Baron de Slane, Alger, Imprimerie du Gouvernement, 1852.
- *Id.*, *Le livre des exemples*, trad., prés. et ann. A. Cheddadi, Paris, Gallimard

(Bibliothèque de la Pléiade), 2002.

- Ibn Maryam, *Al-Bustān fī dhikr al-awliyā' wa l-'ulamā' bi-Tilimsān*, éd. A. Ibn Murād al-Turkī, Alger, 1908. Traduction française : *El-Bostane ou jardin des biographies des saints et savants de Tlemcen*, traduit et annoté par F. Provenzali, Alger, 1910.
- Idrīsī (al-), *Al-Maghrib al-'arabī min Kitāb Nuzhat al-mushtāq*, éd. et trad. M. Hadj Sadok, Paris, 1983.
- Jean-Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1956.
- Khurradādhbeh (al-), *Al-masālik wa l-mamālik*, éd. J. de Goeje, Leyde, 1889. Trad. *Description du Maghreb et de l'Europe au III<sup>e</sup> siècle/IX<sup>e</sup> siècle*, M. Hadj Sadok, Alger, 1949.
- Māzūnī (al-), *al-durār al-maknūna fī Nawāzil Māzūna*, manuscrit de la Bibliothèque Générale de Rabat n°521 qāf.
- *Id.*, éd. et trad. de morceaux choisis, *Le monde rural du Maghreb central (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) : Réalités sociales et constructions juridiques d'après les Nawāzil Māzūna*, voir É. Voguet.
- Raqīq (al-), *Tā'rīkh Ifrīqiya wa l-Maghrib (Histoire de l'Ifrīqiya et du Maghreb)*, éd. Al-Munjī al-Ka'bī, Tunis, 1968.
- D<sup>r</sup> Shaw, *Voyage dans la régence d'Alger, ou description géographique, physique, philologique etc. de cet État*, trad. de l'anglais par J. Mac Carthy, Paris, Chez Marlin, éditeur, 1830.
- Ya'qūbī (al-), *Kitāb al-buldan*, éd. J. de Goeje, Leyde, 1892. Trad. *Les pays*, G. Wiet, Le Caire, 1937.

## Etudes

- G. Albergoni, « L'énigme de la tribu nord-africaine », *Études Maghrébines*, 8 (1998), Colloque Jacques Berque et le Maghreb, pp. 26-42.
- S. Alouani, *Tribus et marabouts. A'rāb et walāya dans l'intérieur de l'Ifrīqiya entre le V<sup>e</sup>/XII<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup>/XVIII<sup>e</sup> siècle*, Suomalaisen Tiedeakatemia Toimituksia 358, Helsinki, Annales Academiae Scientiarum Fennicae, 2010.
- A. Amara, *Pouvoir, économie et société dans le Maghreb ḥammādīde (395/1004 - 547/1152)*, Thèse sous la dir. de F. Micheau, Université Paris I, 2002.
- *Id.*, « Pouvoir, économie et société dans le Maghreb ḥammādīde (395-1004 / 547-

- 1152) », *Insaniyat*, 23-24 (2004), pp. 289-298.
- *Id.*, « Communautés rurales et pouvoirs urbains au Maghreb central (VII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », *REMMM*, 126 (2009), pp. 185-202.
  - *Id.*, « L'islamisation du Maghreb central (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) », *Islamisation et arabisation de l'Occident musulman médiéval (VIIe-XIIe siècle)*, D. Valérian (éd.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, pp. 103-130.
  - *Id.*, « Entre le massif de l'Aurès et les oasis : apparition, évolution et disparition des communautés ibâdites du Zâb (VIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), *REMMM*, 132 (2012), pp. 115-135.
  - *Id.*, « Communautés oasiennes et tradition manuscrite arabe : l'exemple des collections privées d'Ouled Saïd au Gourara (Algérie) », *Les non-dits du nom. Onomastique et documents en terres d'Islam. Mélanges offerts à Jacqueline Sublet*, Beyrouth, 2013, IFPO, pp. 145-160.
  - N. Amri, *Les saints en islam les messagers de l'espérance, sainteté et eschatologie au Maghreb aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, éditions du Cerf, 2008.
  - L. Amri, *Pour une sociologie des ruptures. La tribu au Maghreb médiéval*, Tunis, Université Tunis I, 1997.
  - A. Bazzana, « Matériaux et techniques de construction. Quelques réflexions à propos de l'habitat villageois dans al-Andalus », *Castrum 6 : Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au moyen âge*, A. Bazzana et d'E. Hubert (dir.), Rome-Madrid, Casa de Velázquez/École française de Rome, 2000, pp. 53-74.
  - M. Benabbès, *L'Afrique byzantine face à la conquête arabe : recherche sur le VII<sup>e</sup> siècle en Afrique du Nord*, Thèse sous la dir. de Cl. Lepelley, Université de Paris X, 2004.
  - *Id.*, « Les premiers raids arabes en Numidie byzantine », *Identités et cultures dans l'Algérie antique*, Cl. Briand-Ponssart dir., Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2005, pp. 472 et suiv.
  - F. Benramdane, « Toponymie, contact des langues et établissements humains dans la région de Tiaret : une approche diachronique », *Trames de langues. Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, J. Dakhli (éd.), Tunis-Paris, IRMC, Maisonneuve et Larose, 2004, pp. 369-385.
  - K. Belkhodja, « L'Afrique byzantine à la fin du VI<sup>e</sup> et au début du VII<sup>e</sup> siècle », *REMMM*, Numéro spécial. *Actes du II<sup>e</sup> Congrès International d'Études Nord-Africaines* (1970), pp. 55-65.
  - R. Bellil, *Les oasis du Gourara (Sahara algérien)- I – Le temps de saints*, Paris-Louvain, Peeters, 1999.

- J. Berque, « Qu'est-ce qu'une « tribu » nord-africaine ? », *Éventail de l'histoire vivante. Hommage à Lucien Febvre*, Paris, A. Colin, 1954, pp. 261-271.
- *Id.*, « Ce texte algérien du XVI<sup>e</sup> siècle », *Les Arabes par leurs archives (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, CNRS, 1976, pp. 69-92.
- *Id.*, « En lisant les Nawâzil Mazouna », *SI*, 32 (1970), pp. 31-39, article repris dans *L'Intérieur du Maghreb XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>*, Paris, Gallimard, 1978.
- J. L. Boone et N. L. Benco, « Islamic Settlement in North Africa and the Iberian Peninsula », *Annual Review of Anthropology*, 28 (1999), pp. 51-71.
- R. Bourouiba, *Les H'ammadites*, Alger, ENAL, 1984.
- M. Brett, « Mufti, Murabit, Marabout and Mahdi: four types in the Islamic history of North Africa », *ROMM*, 29 (1980), pp. 5-15.
- M. Brett et E. Fentress, *The Berbers*, Malden, Blackwell, 1997.
- R. Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides, des origines au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1940-1947, 2 vol.
- *Id.*, « Urbanisme médiéval et droit musulman », *REI*, 1947, pp. 127-155.
- R. Brunschvig et G. E. von Grünebaum (dir.), *Classicisme et déclin culturel dans l'histoire de l'Islam. Actes du symposium international d'histoire et de civilisation musulmane, Bordeaux, 25-29 juin 1956*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1977.
- C. Cahen, « L'histoire économique et sociale de l'Orient musulman médiéval », *Studia Islamica*, 3 (1955), pp. 93-115.
- *Id.*, « Considérations sur l'utilisation des ouvrages de droit musulman par l'historien », *Atti del III congresso di studi arabi e islamici, Ravello, 1966*, Naples, 1967, pp. 239-247.
- G. Camps, « *Rex gentium Maurorum et Romanorum*. Recherches sur les royaumes de Maurétanie des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles », *Antiquités africaines*, 20 (1984), pp. 183-218.
- D. Carver, Dj. Souidi, « Archaeological reconnaissance and evaluation in the Achir basin (Algeria) », *Archéologie Islamique*, 6 (1996), pp. 7-44.
- A. Charpentier, M. Negadi et M. Terrasse, « Une mission de coopération en archéologie islamique à Tlemcen (Algérie) », *Les nouvelles de l'archéologie*, 124 (2011), pp. 53-58.
- A. Chenoufi, « Un traité de *hisba* (*Tuhfat an-nāzīr*) de Muḥammad al-'Uqbānī at-Tilimsānī », *BEO*, XIX (1965-66), pp. 133-343.

- S. Chény, « "Les Berbères chez les Arabes". Étude sur la définition d'une catégorie ethnique », *Revue des Études Berbères*, à paraître.
- Ch. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris-Alger, Gouvernement Général de l'Algérie, service des antiquités, 1955.
- F. Dachraoui, *Le califat fatimide au Maghrib 296-362/909-973*, Tunis, STD, 1981.
- S. Dahmani, A. Khelifa, « Les fouilles d'Agadir. Rapport préliminaire 1973-74 », *Bulletin d'archéologie algérienne*, VI (1975-76), pp. 243-265.
- A. Dhina, *Le Sultanat abd al-wadide au XIV<sup>e</sup> siècle. Essai sur les structures politiques, sociales, économiques de l'État tlemcénien à l'époque d'abu Hamou Musa Ier et Abu Tashufin Ier*, Doctorat de troisième cycle sous la dir. de Ch.-E. Dufourcq, Université Paris X, 1971 publié sous le titre *Le royaume abdelouadide à l'époque d'Abou Hammou Moussa Ier et d'Abou Tachfin Ier*, Alger, ENAL-OPU, 1985.
- *Id.*, *Les États de l'Occident musulman aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Institutions gouvernementales et administratives*, Doctorat d'État sous la dir. de Ch.-E. Dufourcq, Université Paris X, 1980 publié sous le même titre, Alger, ENAL, 1984.
- E. Fentress, « Social relations and domestic space in the Maghreb », *Castrum 6 : Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au moyen âge*, A. Bazzana et d'E. Hubert (dir.), Rome-Madrid, Casa de Velázquez/École française de Rome, 2000, pp. 15-26.
- C. Fenwick, « From Africa to Ifrīqiya: Settlement and Society in Early Medieval North Africa (650-800) », *Al-Masāq*, 25 (2013), pp. 9-33.
- L. Fernandes, « Habitat et prescriptions légales », *L'habitat traditionnel dans les pays musulmans autour de la Méditerranée*, vol. 2, *L'histoire et le milieu*, Rencontres d'Aix-en-Provence, 6-8 juin 1984, Le Caire, IFAO, 1990, pp. 419-426.
- É.-F. Gautier, *Les Siècles obscurs du Maghreb*, Paris, Payot, 1927.
- E. Gellner, *Les Saints de l'Atlas*, Paris, Bouchène, 2003.
- L. Golvin, *Recherches archéologiques à la Qalà des Banû Hammâd*, Paris, G. P. Maisonneuve et Larose, 1965.
- *Id.*, *La Qal'a des Bani Hammâd : rapport de la mission polono-algérienne 1987-1988*, vol. 1, Varsovie, Éditions de la mission de conservation PKZ, 1990.
- P. Guichard, « Les villes d'al-Andalus et de l'Occident musulman aux premiers siècles de leur histoire », *Genèse de la ville islamique en al-Andalus et au Maghreb occidental*, P. Cressier et M. Garcia-Arenal (éds), Madrid, Casa de Velázquez, CSIC,

1998, pp. 37-52.

- *Id.*, « Nomadisme et tribalisme », *États, sociétés et cultures du Monde musulman médiéval (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, tome 2 *Sociétés et cultures*, Paris, PUF, 2000.
- A. Hadjiat, *Le Maghrib central sous le règne du sultan abdelwadide Abou Hamu Musa II (1359-89)*, Doctorat d'État sous la dir. de R. Mantran, Aix-Marseille I, 1991 publié sous le même titre, Alger, Errached, 2009.
- *Histoire générale de la Tunisie, tome 2 Le Moyen Âge*, F. Dachraoui, H. Djait, A. Dhouib, *et. al.* (éds.), Tunis, Sud éditions, 1999.
- *Historique des tribus d'Oranie (Notices historiques et géographiques sur les tribus de la division d'Oran)* 1856. CAOM manuscrit conservé sous la cote : ALG GGA 10h/53.
- *Identités et cultures dans l'Algérie antique*, Cl. Briand-Ponssart dir., Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2005 :
- H.-R. Idris, « Problématique de l'épopée sanhâdjienne en Berbérie orientale (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », *Annales de l'Institut d'Études Orientales*, 1959, p 243-255
- *Id.*, « Commerce maritime et kirad en Berbérie orientale. D'après un recueil inédit de Fatwas médiévales », *JESHO*, 4 (1961), pp. 225-239.
- *Id.*, *La Berbérie orientale sous les Zirides, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, Adrien-Maisonneuve, 1962.
- *Id.*, « L'invasion hilalienne et ses conséquences », *Cahiers de Civilisation médiévale*, 11 (1968), pp. 353-369.
- *Id.*, « Le mariage en Occident musulman. Analyse de fatwās médiévales extraites du "Mi'yār" d'al-Wansharīsī », *ROMM*, 25 (1978), pp. 119-138.
- B. Johansen, « Des institutions religieuses du Maghreb », *Arabica*, 35 (1988), pp. 221-252.
- M. Kably, « Ummah, identité régionale et conflits politico-culturels : cas du Maroc médiéval », *Studia Islamica*, 58 (1983), pp. 83-107.
- M. Kaddache, *L'Algérie médiévale*, Alger, Société nationale d'édition et de diffusion, 1982.
- E. Kaegi, *Muslim Expansion and Byzantine collapse in North Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.
- Y. Lacoste, *Ibn Khaldoun. Naissance de l'Histoire, passé du tiers-monde*, Paris,

Maspéro, 1966.

- V. Lagardère, *Histoire et société en Occident musulman au Moyen Âge, analyse du Mi'yâr d'al-Wansharîsî*, Madrid, Casa de Velázquez, 1995.
- E. Laoust, « L'habitation chez les transhumants du Maroc central : la tente et le douar », *Hesperis*, X (1930), pp. 151-253.
- J.-P. Laporte, « Les djedars, monuments funéraires berbères de la région de Freneda et de Tiaret », *Identités et Cultures dans l'Algérie antique*, Cl. Briand-Ponssart dir., Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2005, pp. 321-406.
- A. Laroui, *L'Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse*, Paris, La Découverte, 1970, rééd. Casablanca, 1995.
- R. L. Lawless, « Tlemcen, capitale du Maghreb central. Analyse des fonctions d'une ville islamique médiévale », *ROMM*, 20 (1975), pp. 49-66.
- E. Levi-Provençal, *Documents arabes inédits sur la vie sociale et économique en Occident musulman au moyen-âge. Première Série, Trois traités hispaniques de hisba*, Le Caire, IFAO, 1955.
- T. Lewicki, *Études Maghrébines et Soudanaises*, Varsovie, Éditions scientifiques de Pologne, 1983.
- M. Lombard, *L'Islam dans sa première grandeur*, Paris, Flammarion, 1971.
- G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle, Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine*, 47 (1913).
- *Id.*, « Le makhzen des Beni 'Abd al-Wad, rois de Tlemcen », *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran*, 61 (1940).
- L. de Mas Latrie, *Traité de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen-Âge*, Paris, Henri Plon, 1866.
- M. K. Masud, B. Messick, D. S. Powers, « Muftis, Fatwas, and Islamic Legal Interpretation », *Islamic Legal Interpretations, Muftis and their Fatwas*, Cambridge, Harvard University Press, 1996, pp. 4-32.
- M. Meouak, « Le Hodna occidental entre régions méditerranéennes et plaines désertiques : organisation des terroirs, communautés rurales et productions agricoles au Moyen Âge », *REMMM*, 126 (2009), pp. 117-139.
- M. Mezzine, *Le temps des marabouts et des chorfa : essai d'histoire sociale marocaine à travers les écrits de jurisprudence religieuse*, Thèse sous la dir. de C.

Liauzu, Université Paris 7, 1988.

- A. Miquel, *La Géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, vol. I, Paris-La Haye, Mouton, 1967.
- *Id.*, « Sur les lieux. À propos du premier chapitre de l'Intérieur du Maghreb », in F. Pouillon (dir.), *Enquête dans la bibliographie de Jacques Berque. Parcours d'histoire sociale*, REMMM 83-84 (1997), pp. 135-139.
- Y. Modéran, *Les Maures et l'Afrique romaine : IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École Française de Rome, 2003.
- *Id.*, « Kusayla, l'Afrique et les Arabes », *Identités et cultures dans l'Algérie antique*, Cl. Briand-Ponssart dir., Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2005, pp. 423 et suiv.
- *Id.*, « Des Maures aux Berbères : identité et ethnicité en Afrique du Nord dans l'Antiquité tardive », *Identité et Ethnicité. Concepts, débats historiographiques, exemples (III<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, V. Gazeau, P. Bauduin, Y. Modéran (dir.), Caen, 2008, pp. 91-134.
- A. Mohamedi, E. Fentress, « Fouilles de Sétif 1978-1982 : la construction de la ville Islamique », *Histoire et Archéologie de l'Afrique du Nord. Actes du II<sup>e</sup> Colloque International réunis dans le Cadre du 108<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes*, Grenoble, 5-9 Avril 1983, Paris, CTHS, 1985, pp. 469-478.
- H. Monès, « La conquête de l'Afrique du Nord et la résistance berbère », *Histoire générale de l'Afrique, volume III : l'Afrique du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, M. Elfasi (éd.), Unesco, 1990.
- J. Oliel, *Les juifs au Sahara. Le Touat au Moyen Âge*, Paris, CNRS éditions, 1994.
- J.-M. Pesez, « Tout ce qu'on sait sur la maison villageoise au moyen âge dans l'aire méditerranéenne et tout ce qu'on voudrait savoir », *Castrum 6 : Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au moyen âge*, A. Bazzana et d'E. Hubert (dir.), Rome-Madrid, Casa de Velázquez/École française de Rome, 2000, pp. 1-11.
- J. Poncet, « L'évolution des "genres de vie" en Tunisie. Autour d'une phrase d'Ibn Khaldoun », *Cahiers de Tunisie*, 7-8 (1954), pp. 315-323
- *Id.*, « Le mythe de la catastrophe hilalienne », *Annales, ESC*, 22/5 (1967), p. 1099-1120.
- V. Prévost, « Les dernières communautés chrétiennes autochtones d'Afrique du Nord », *Revue de l'histoire des religions*, 224/4 (2007), pp. 461-483.
- D. Pringle, *The Defence of Byzantine Africa from Justinian to the Arab Conquest: An*

*Account of the Military History and Archaeology of the African Provinces in the Sixth and Seventh Centuries*, Oxford, British Archaeological Reports, 1981.

- A. Raymond, « Les caractéristiques d'une ville arabe « moyenne » au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Constantine », *ROMM*, 44 (1987), pp. 134-147.
- B. Rosenberger, « Cultures complémentaires et nourritures de substitution au Maroc (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », *Annales ESC*, 35 (mai-août 1980), pp. 477-503.
- B. Saffroy, *Chronique du Touat (des repères pour une histoire)*, Ghardaïa, Centre de Documentation Saharienne, 1994.
- M. Shatzmiller, « Aspects of Women's Participation in the Economic Life of Later Medieval Islam: Occupations and Mentalities », *Arabica*, 35-1 (1988), pp. 36-58.
- *Id.*, « Women and Wage Labour in the Medieval Islamic West : Legal Issues in an Economic Context », *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, 40-2 (1997), pp. 174-206.
- M. Talbi, « Quelques données sur la vie en Occident musulman d'après un traité de *ḥisba* du XV<sup>e</sup> siècle », *Arabica*, I (1954), pp. 294-306.
- *Id.*, *L'Émirat aghlabīde, 184-296/800-909*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1966.
- *Id.*, « Effondrement démographique au Maghreb du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers de Tunisie*, 97-98 (1977), pp. 51-60.
- A. K. Temsamani, *Le Jamī' Masā'il al-Aḥkām, recueil de consultations juridiques*, Thèse sous la dir. de R. Idris, Université Bordeaux 3, 1978.
- E. Tixier, « Bakrī et le Maghreb », *Islamisation et arabisation de l'Occident musulman médiéval (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, D. Valérian (éd.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.
- H. Touati, « En relisant les « Nawâzil » Mazouna, marabouts et chorfa au Maghreb central au xv<sup>e</sup> siècle », *Studia Islamica*, 69 (1989), pp. 75-94.
- D. Urvoy, « La structuration du monde des Ulémas à Bougie au VII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècle », *Studia Islamica*, 43 (1976), pp. 87-107.
- D. Valérian, *Les sources italiennes de l'histoire du Maghreb médiéval. Inventaire critique*, Paris, Bouchène, 2006.
- D. Valérian, *Bougie port maghrébin, 1067-1510*, Rome, École Française de Rome, 2006.
- C. Vanacker, « Géographie économique de l'Afrique du Nord selon les auteurs arabes,

du milieu du IX<sup>e</sup> siècle au milieu du XII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 3 (1973), pp. 659-680.

- J.-P. Van Staëvel, « Le *qâdî* au bout du labyrinthe : l'impasse dans la littérature jurisprudentielle mâlikite (al-Andalus et Maghreb, 3<sup>e</sup>/ixe-9<sup>e</sup>/xv<sup>e</sup> s.) », *L'urbanisme dans l'Occident musulman au Moyen Age. Aspects juridiques*, P. Cressier, M. Fierro, J.-P. Van Staëvel (éds), Madrid, Casa de Velázquez, CSIC, 2000, pp. 39-63.
- J.-P. Van Staëvel, *Droit mâlikite et habitat à Tunis au XIV<sup>e</sup> siècle. Conflits de voisinage et normes juridiques d'après le texte du maître-maçon Ibn al-Rāmī*, Le Caire, IFAO, 2008.
- É. Voguet, « Dissidence affirmée ou rejet codifié de la *Umma*. *Badawî* et 'arab dans les *Nawâzil Mâzûna* », *Alfa. Maghreb et sciences sociales*, 2006, pp. 147-157.
- *Id.*, « Islamisation de l'intérieur du Maghreb : les *fuqahā'* et les communautés rurales », *REMMM*, 126 (2009), pp. 141-152.
- *Id.*, « Le statut foncier et fiscal des terres de l'Ifrīqiya et du Maghreb : l'apport des sources juridiques », *Islamisation et arabisation de l'Occident musulman médiéval (VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, D. Valérian (éd.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, pp. 295-311.
- *Id.*, « Chefs de tribus et *murābiṭūn* : des élites rurales du Maghreb médiéval ? », *Élites rurales méditerranéennes au moyen âge*, Mélanges de l'École française de Rome. Moyen âge 124/2 (2012), pp. 375-382.
- *Id.*, *Le monde rural du Maghreb central (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) : Réalités sociales et constructions juridiques d'après les Nawāzil Māzūna*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014.
- *Id.*, « De la justice institutionnelle au tribunal informel : le pouvoir judiciaire dans la *bādiya* au Maghreb médiéval », *Les justices dans l'Islam médiéval et moderne*, M. Tillier (éd.), Beyrouth, Presses de l'IFPO, à paraître.
- *Id.*, « Le rôle des *murābiṭūn* dans l'encadrement socio-politique et religieux des zones rurales d'après les fatwas mâlikites (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> s.) », *Terroirs d'al-Andalus et du Maghreb médiéval : Peuplements, ressources et sainteté (VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, S. Gilotte et É. Voguet (dir.), Paris, Bouchène, à paraître.